



Dans son courrier du 1^{er} juillet 1999, Monsieur Bernard KOUCHNER, Ministre Délégué à la Santé, évoquait l'intérêt d'une reconnaissance des pratiques ostéopathiques et les conditions de formation des professionnels, dans lesquelles un haut degré de sécurité pourrait être garanti à nos concitoyens.

C'est dans cet esprit qu'a pris forme ce « **Référentiel Profession Ostéopathe** ». Elaboré par différents intervenants, il constitue un véritable support pédagogique, garantissant la formation des professionnels en Ostéopathie et permettant d'assurer la sécurité des patients.

Le Registre des Ostéopathes de France, chargé de coordonner l'ensemble des travaux pour l'élaboration de ce Référentiel, s'est enrichi des compétences d'un Consultant Qualité dont le regard neuf, pertinent et objectif a facilité la cohérence de l'ouvrage.

Le 4 mars 2002, la loi N° 2002-303 a reconnu le titre d'ostéopathe, réservé aux personnes titulaires d'un diplôme sanctionnant une formation spécifique en Ostéopathie.

Ce **Référentiel Profession Ostéopathe** se veut incontournable, fédérateur, complet et évolutif. Il est la caution de qualité de nos professionnels, pour les Pouvoirs Publics comme pour les patients.

Daniel SIRIEIX


Président du Registre des Ostéopathes de France



*Le Conseil National des Ostéopathes de France remercie toutes les personnes qui sont intervenues au sein du Groupe de Concertation pour l'élaboration du **Référentiel Professionn** Ostéopathe.*

ALLAIN André
BOUCHEZ Jean-Claude
BRIAND Jean-Marie
CAPOROSSI Roger
DEFRANCE DE TERSANT Christian
DUCOUX Bruno
GUERIN Philippe
LE GLATIN Loïc
MARTIN Yann
RATIO André
RENARD Edouard Olivier
VANNEAU Gilles

Sous l'égide de Daniel LEMAIRE et Daniel SIRIEIX

CHAPITRE : Sommaire	REFERENTIEL 
MODULE :	
CLASSEMENT :	12.04.2002

SOMMAIRE

Préambule

Chapitre I : Le D.O.

I - Le D.O. - diplôme en Ostéopathie

1. Définition
2. Le D.O. MROF : diplômé en Ostéopathie Membre du Registre des Ostéopathes de France : Validation de l'appartenance
3. Le D.O. - Validation de l'acquisition

Chapitre II : Le Mémoire


II - Le Mémoire

4. Le Mémoire
 - 4.1. Intérêt
 - 4.2. Définition
 - 4.3. Sujet
 - 4.4. Différents types de mémoire
 - 4.5. Le tuteur
 - 4.6. Réalisation
 - 4.7. Le jury
 - 4.8. Validation
 - 4.9. La présentation
 - 4.10. Le procès verbal
 - 4.11. Communication des résultats
 - 4.12. Organisation logistique

Chapitre III : L'examen final de compétence clinique et thérapeutique

III - L'examen final de compétence clinique et thérapeutique

- 5.1. L'obtention de l'examen final
- 5.2. Fondement de l'épreuve
- 5.3. Méthodologie
- 5.4. La validation
- 5.5. Composition du jury
- 5.6. Les épreuves de l'examen final
- 5.7. Le déroulement
- 5.8. Accessibilité
- 5.9. Règles de cotation appliquées
- 5.10. Organisation logistique

CHAPITRE : Sommaire	REFERENTIEL 
MODULE :	
CLASSEMENT :	12.04.2002

Chapitre IV : Organisation de l'enseignement

IV - Organisation de l'enseignement destiné à acquérir les connaissances nécessaires à l'obtention du Diplôme d'Ostéopathie


6. Organisation générale

- 6.1. 3^{ème} cycle d'études
- 6.2. 6 ans
- 6.3. 5000 heures minimum
- 6.4. Etablissements accrédités
- 6.5. Les enseignants

Chapitre V : La commission d'accréditation

V - La commission d'accréditation

- 6.6. Rôles
- 6.7. Composition
- 6.8. Désignation
- 6.9. Durée
- 6.10. Appel à des experts
- 6.11. Prises de décisions
- 6.12. Fonctionnement financier
- 6.13. Règles pour l'ouverture d'un nouvel établissement
- 6.14. Préambule
- 6.15. Phase initiale
- 6.16. Bilans annuels de conformité
- 6.17. Audit triennal
- 6.18. Etat des lieux

CHAPITRE : Sommaire	REFERENTIEL	
MODULE :		
CLASSEMENT :	12.04.2002	

Chapitre VI : 1^{er} cycle d'études ostéopathiques

VI - Programme d'enseignement du 1^{er} cycle

7. Premier cycle d'études ostéopathiques

- 7.1. Accessibilité
- 7.2. Objectifs
- 7.3. Durée et répartition par matières enseignées
- 7.4. Matières enseignées en 1^{ère} année du premier cycle
- 7.5. Matières enseignées en 2^{ème} année du premier cycle
- 7.6. Premiers secours
- 7.7. La validation des acquisitions
- 7.8. Les sujets
- 7.9. Les épreuves
- 7.10. L'organisation des épreuves
- 7.11. Les résultats
- 7.12. Deuxième session

Chapitre VII : 2^{ème} cycle d'études ostéopathiques

VII - Programme d'enseignement du 2^{ème} cycle

8. Deuxième cycle d'études ostéopathiques


- 8.1. Accessibilité
- 8.2. Objectifs
- 8.3. Durée et répartition par matières enseignées
- 8.4. Matières enseignées en 1^{ère} année du deuxième cycle
- 8.5. Matières enseignées en 2^{ème} année du deuxième cycle
- 8.6. Matières enseignées en 3^{ème} année du deuxième cycle
- 8.7. La validation des acquisitions

Chapitre VIII : 3^{ème} cycle d'études ostéopathiques

VIII - Programme d'enseignement du 3^{ème} cycle

9. Troisième cycle d'études ostéopathiques

- 9.1. Accessibilité
- 9.2. Objectifs
- 9.3. Durée
- 9.4. Matières enseignées au cours du troisième cycle

CHAPITRE : Sommaire	REFERENTIEL	
MODULE :		
CLASSEMENT :	12.04.2002	

Chapitre IX : Les spécificités liées à l'enseignement en alternance

10. Champs d'application

11. Cadre de la formation en alternance

- 11.1. Acquisitions antérieures
- 11.2. Tableau du programme
- 11.3. Organisation de l'enseignement
- 11.4. Les enseignants
- 11.5. Programme d'enseignement
- 11.6. Matières enseignées en 1^{ère} année
- 11.7. Matières enseignées en 2^{ème} année
- 11.8. Matières enseignées en 3^{ème} année
- 11.9. Matières enseignées en 4^{ème} année
- 11.10. Matières enseignées en 5^{ème} année

12. Le troisième cycle d'enseignement

Chapitre X : Loi n°2002-303 du 04 mars 2002

Chapitre XI : Les fiches d'enseignement formation à temps plein

XI - Programme d'enseignement 1^{ère} année du premier cycle

A. Fiches de structure de l'enseignement des matières au programme de la 1^{ère} année du premier cycle.

Sciences fondamentales humaines


- Biologie cellulaire fiche 1/101
- Embryologie - Histologie fiche 1/102
- Physique appliquée au corps humain fiche 1/103
- Biochimie fiche 1/104
- Biomécanique - Cinésiologie fiche 1/105
- Anatomie appliquée fiche 1/106
- Physiologie fondamentale fiche 1/107
- Psychologie fiche 1/108

Sciences ostéopathiques

- Techniques ostéopathiques -
Education palpatoire fiche 1/109

Enseignement général

- Histoire des différentes médecines fiche 1/110
- Philosophie ostéopathique fiche 1/111
- Anglais fiche 1/112

CHAPITRE : Sommaire	REFERENTIEL 
MODULE :	
CLASSEMENT :	12.04.2002

XI - Programme d'enseignement 2^{ème} année du premier cycle

B. Fiches de structure de l'enseignement des matières au programme de la 2^{ème} année du premier cycle.

Sciences fondamentales humaines

Bactériologie - Virologie - Hématologie - Immunologie	fiche 1/201
Biomécanique	fiche 1/202
Anatomie appliquée	fiche 1/203
Physiologie fondamentale	fiche 1/204
Psychologie	fiche 1/205
Neurologie appliquée	fiche 1/206

Sciences médicales


Lecture Radiologique - Imagerie médicale	fiche 1/207
Sémiologie	fiche 1/208

Sciences ostéopathiques

Techniques ostéopathiques	fiche 1/209
---------------------------	-------------

Enseignement général

Hygiène et santé publique (secours d'urgence)	fiche 1/210
Anglais	fiche 1/211
Mathématiques - Statistiques	fiche 1/212

CHAPITRE : Sommaire	REFERENTIEL 
MODULE :	
CLASSEMENT :	12.04.2002

Chapitre XII : Les fiches d'enseignement formation à temps plein

XII - Programme d'enseignement 1^{ère} année du deuxième cycle

A. Fiches de structure de l'enseignement des matières au programme de la 1^{ère} année du deuxième cycle.

Sciences fondamentales

Anatomie crânienne appliquée fiche 2/301

Psychologie fiche 2/302

Examens biologiques fiche 2/303

Sciences médicales

Imagerie médicale fiche 2/304

Physiopathologie et pathologie fiche 2/305

Sciences ostéopathiques

Ostéopathie musculo-squelettique fiche 2/306

Ostéopathie myofasciale fiche 2/307

Ostéopathie crânio-sacrée fiche 2/308


Neurologie appliquée fiche 2/309

Clinique ostéopathique fiche 2/310

Enseignement général

Philosophie ostéopathique fiche 2/311

Anglais (optionnel) fiche 2/312

CHAPITRE : Sommaire	REFERENTIEL 
MODULE :	
CLASSEMENT :	12.04.2002

XII - Programme d'enseignement 2^{ème} année du deuxième cycle


B. Fiches de structure de l'enseignement des matières au programme de la 2^{ème} année du deuxième cycle.

Sciences fondamentales	
Anatomie viscérale appliquée	fiche 2/401
Psychologie	fiche 2/402
Sciences médicales	
Imagerie médicale	fiche 2/403
Pathologie	fiche 2/404
Sciences ostéopathiques	
Ostéopathie musculo-squelettique	fiche 2/405
Ostéopathie myofasciale	fiche 2/406
Ostéopathie crânio-sacrée	fiche 2/407
Ostéopathie viscérale	fiche 2/408
Clinique ostéopathique	fiche 2/409

XII - Programme d'enseignement 3^{ème} année du deuxième cycle

C. Fiches de structure de l'enseignement des matières au programme de la 3^{ème} année du deuxième cycle.

Sciences fondamentales	
Psychologie	fiche 2/501
Pharmacologie	fiche 2/502
Sciences médicales	
Imagerie médicale	fiche 2/503
Pathologie	fiche 2/504
Sciences ostéopathiques	
Ostéopathie crânio-sacrée	fiche 2/505
Ostéopathie viscérale	fiche 2/506
Synthèses cliniques ostéopathiques	fiche 2/507
Clinique ostéopathique	fiche 2/508
Enseignement général	
Anglais (optionnel)	fiche 2/509
Diététique	fiche 2/510
Méthodologie de la recherche	fiche 2/511

CHAPITRE : Sommaire	REFERENTIEL 
MODULE :	
CLASSEMENT :	12.04.2002

Chapitre XIII : Les fiches d'enseignement formation à temps plein

XIII - Programme d'enseignement troisième cycle

A. Fiches de structure de l'enseignement des matières au programme du troisième cycle.

Enseignement général

Comptabilité - Gestion - Législation fiche 3/601

Ethique et Déontologie fiche 3/602

Médecine légale fiche 3/603

Méthodologie de la recherche fiche 3/604

Sciences ostéopathiques

Etudes spécialisées fiche 3/605

Clinique ostéopathique fiche 3/606

Mémoire en ostéopathie fiche 3/607

Chapitre XIV : Les fiches d'enseignement spécifiques à l'alternance

XIV - Programme d'enseignement en alternance (spécificités)

A. Fiches de structure spécifiques à l'enseignement des matières de la formation en alternance.

Sciences médicales

Physiopathologie et sémiologie fiches 2/701

2/702

2/703


Sciences ostéopathiques

Clinique ostéopathique fiches 2/310

2/409

2/508

B. Spécificités de la formation clinique liée à l'alternance.

CHAPITRE : I : Généralités :	REFERENTIEL 
MODULE : Préambule, Définition	
CLASSEMENT :	12.04.2002

Préambule

Ce référentiel est destiné à définir le cadre de la formation à la profession d'ostéopathe.

Sa réalisation répond à une demande des professionnels ostéopathes pour confirmer aux Pouvoirs Publics les garanties apportées aux patients dans le cadre de leurs traitements.

La conduite des travaux du référentiel a été confiée au R.O.F (Registre des Ostéopathes de France) lors de la réunion plénière du C.N.R.O.F. qui s'est déroulée le 15 janvier 2000.

L'Ostéopathie Définition :

L'Ostéopathie est l'art de diagnostiquer et de traiter, par la main, les dysfonctions de la micromobilité des tissus du corps, qui entraînent des troubles fonctionnels pouvant perturber l'état de santé.


1 - Ne peuvent exercer, la profession d'ostéopathe :

- que les titulaires du **diplôme national unique**, décerné par la Collégiale Académique de France (réunion de l'ensemble des établissements d'enseignement accrédités qui s'engagent à appliquer et à respecter les règles définies dans le présent référentiel),
- après l'autorisation d'exercice délivrée par le Registre des Ostéopathes de France, seule instance habilitée.

2 - Tout projet d'ouverture

- d'un nouvel établissement
- d'une unité d'enseignement

concernant l'ostéopathie doit faire l'objet d'une demande d'accord auprès des organes professionnels représentatifs.

CHAPITRE : I : Généralités :	REFERENTIEL	
MODULE : Le D.O Diplôme en Ostéopathie		
CLASSEMENT : 1 à 1.2.5	12.04.2002	

FORMATION ET COMPETENCES SCIENTIFIQUES ET
PRATIQUES NECESSAIRES A L'OBTENTION DU
DIPLOME EN OSTEOPATHIE

I - Le D.O. - diplôme en Ostéopathie

1. Définition


Le D.O. confirme l'acquisition des connaissances scientifiques et pratiques qui permettent d'accéder au statut d'Ostéopathe D.O. MROF.

1.1 Le diplôme en Ostéopathie confirme :

- 1.1.1 l'aptitude à pratiquer le diagnostic ostéopathique
- 1.1.2 la connaissance des techniques de traitement
- 1.1.3 la capacité à les appliquer

1.2 Le diplôme en Ostéopathie implique :


- 1.2.1 la faculté d'intégrer les connaissances acquises en une réflexion globale, multiforme de la santé du corps humain
- 1.2.2 l'utilisation exclusive de la main, dans sa fonction de clinicien
- 1.2.3 l'acceptation du haut niveau de responsabilité du statut régi par un cadre de déontologie (défini précisément en Annexe A1)
- 1.2.4 l'engagement à l'exercice exclusif de l'activité d'Ostéopathe
- 1.2.5 les compétences cliniques et académiques garantes de la sécurité pour le patient.

CHAPITRE : I : Généralités :	REFERENTIEL 
MODULE : Le D.O Diplôme en Ostéopathie	
CLASSEMENT : 2 à 2.4.3.3.	12.04.2002

2. Le D.O. MROF : diplômé en Ostéopathie Membre du Registre des Ostéopathes de France : Validation de l'appartenance

L'inscription au Registre des Ostéopathes de France (définie précisément en Annexe A2) garantit le respect de l'éthique, de la déontologie de la profession et de son mode d'exercice.

- 2.1 La spécification MROF en complément de D.O. assure aux patients que le praticien répond à des critères professionnels précis.
- 2.2 L'appellation D.O.MROF. confirme l'adhésion à la philosophie, aux valeurs morales et professionnelles du praticien en ostéopathie.
- 2.3 L'appellation D.O.MROF. spécifie l'appartenance au répertoire professionnel national.
- 2.4 L'inscription au Registre des Ostéopathes de France (ROF) doit être effective dans l'année civile de l'obtention du D.O. Une dérogation justifiée peut permettre le prolongement d'un an de ce délai, une seule fois.
 - 2.4.1. L'inscription donne lieu à l'attribution **d'une autorisation d'exercice de la profession d'ostéopathe** sur le territoire national, sous réserve du respect des dispositions légales en vigueur.
 - 2.4.2. Les titulaires du D.O. qui souhaitent s'inscrire au Registre des Ostéopathes de France au-delà de ce délai, doivent se présenter devant la commission nationale d'évaluation professionnelle (CNEP) présidée par un membre du Conseil d'Administration du Registre des Ostéopathes de France (voir fonctionnement Annexe A4).
 - 2.4.3. La commission nationale d'évaluation professionnelle (CNEP) doit confirmer l'aptitude à la pratique de l'ostéopathie, suivant les critères, définis aux chapitres 2 - 2/1 - 2/2 - 2/3 de cette fiche.
 - 2.4.3.1. dans un délai de 30 jours après la date de sa réunion trimestrielle
 - 2.4.3.2. à tout candidat qui a déposé son dossier complet au moins 30 jours avant la date de la réunion trimestrielle
 - 2.4.3.3. le conseil d'administration du Registre des Ostéopathes de France entérinera la décision souveraine de la commission nationale d'évaluation professionnelle (CNEP).

CHAPITRE : I : Généralités :	
MODULE : Le D.O Diplôme en Ostéopathie	
CLASSEMENT : 2.4.4. à 2.6	12.04.2002

2.4.4. La commission nationale d'évaluation professionnelle est composée de 3 membres titulaires élus pour 2 ans non renouvelables et de 3 membres suppléants

2.4.4.1. 1 membre du Conseil d'Administration du Registre des Ostéopathes de France,

2.4.4.2. 1 D.O.MROF. non enseignant -

2.4.4.2.1. non actionnaire dans un établissement d'enseignement

2.4.4.2.2. nommé par une association de défense du statut professionnel D.O.MROF.

2.4.4.3. 1 D.O.MROF. enseignant nommé par la Collégiale Académique de France

2.4.5. La commission nationale d'évaluation professionnelle est souveraine de ses décisions qu'elle doit justifier par écrit.

2.5 Autres cas de recevabilité : ils nécessitent :

2.5.1. la fourniture d'un dossier préalable d'évaluation académique - cf annexe A4 cahier des charges -, validé par la Collégiale Académique de France


2.5.1.1. qui s'engage à rendre son avis dans les 30 jours à compter de la date de réception du dossier complet

2.5.2. ces dispositions concernent :

2.5.2.1. les professionnels qui exercent l'ostéopathie, depuis au moins 5 ans, issus d'une formation à l'ostéopathie délivrée par un organisme non reconnu par le Registre des Ostéopathes de France, sur le territoire national, régularisés avant le 31/12/2005.

2.5.2.2. les professionnels issus d'une formation en ostéopathie à l'étranger qui désirent exercer sur le territoire national.

2.6 L'étude du dossier donne lieu à une perception de frais forfaitaires fixés chaque année.

CHAPITRE : I : Généralités :	
MODULE : Le D.O Diplôme en Ostéopathie	
CLASSEMENT : 3 à 3.5	12.04.2002

3. Le D.O. - Validation de l'acquisition

Le diplôme en Ostéopathie est acquis en fin de 3^{ème} cycle après :

3.1 la soutenance d'un mémoire

3.2 l'obtention de l'examen final de compétence clinique et thérapeutique

3.3 l'enseignement du traitement ostéopathique

3.3.1. en clinique suivant le programme des pratiques cliniques organisé dans les établissements

3.3.2. en cabinet, sous la responsabilité directe et en présence physique d'un D.O.MROF.

3.3.2.1. un ostéopathe D.O.MROF. ne peut avoir plus d'un stagiaire à la fois

3.4 La formation initiale qui se déroule sur 6 années réparties en trois cycles, soit 5000 heures minimum d'enseignement théorique et pratique :

3.4.1. elle est validée, tout au long de son déroulement par des contrôles d'acquisition de connaissances sous forme d'unités d'enseignement,

3.4.2. elle s'adresse à des candidats qui :

3.4.2.1. sont titulaires d'un baccalauréat d'enseignement général (réf. Education Nationale)


3.4.2.2. sont titulaires d'une équivalence

3.4.2.3. ont satisfait aux critères de sélection

(cf. chapitres 7.1 / 7.1.1. / 7.1.2. / 7.1.3.).

3.4.3. Les titulaires d'un diplôme de la santé publique confirmant un minimum d'études de 2 années de science ou de médecine validées peuvent être admis sur titre en 2^{ème} cycle d'études ostéopathiques, après une année propédeutique destinée à valider les unités d'enseignement ne figurant pas dans leur cursus antérieur.

3.5 La formation en alternance s'adresse aux titulaires d'un diplôme de la santé publique (cf. spécificités chapitre XIV).

CHAPITRE : II : Le M é m o i r e	
MODULES : Intérêt Définition Sujet	
CLASSEMENT : 4 à 4.4.7.	12.04.2002

II - Le Mémoire

4. Le Mémoire

4.1 Intérêt : La réalisation d'un mémoire permet à l'étudiant de :

- 4.1.1. confirmer la finalisation de son cursus
- 4.1.2. valoriser ses connaissances
- 4.1.3. contribuer à étayer la pertinence de l'ostéopathie.


4.2 Définition - le mémoire n'est pas une thèse - le mémoire est un travail écrit :

- 4.2.1. rédigé par l'étudiant sous le contrôle d'un tuteur
- 4.2.2. transmis à un jury qui l'accepte
- 4.2.3. sa présentation au jury est accessible aux étudiants en ostéopathie qui ont validé l'examen final de compétence clinique et thérapeutique
- 4.2.4. il doit présenter un intérêt ostéopathique
- 4.2.5. il peut être la première étape de travaux de recherche.

4.3. Sujet : il est choisi parmi plusieurs sujets proposés par l'étudiant à son tuteur qui l'accepte.


4.4. Différents types de mémoire :

- 4.4.1. analyse et synthèse de recherches bibliographiques avec conclusions ostéopathiques
- 4.4.2. réalisation d'un protocole méthodologique avec étude pilote
- 4.4.3. analyse quantitative (enquêtes, ...)
- 4.4.4. méta-analyse (étude avec grille d'évaluation pour l'analyse)
- 4.4.5. comparaison conceptuelle
- 4.4.6. traduction avec analyse, synthèse et conclusion ostéopathique
- 4.4.7. recherche sémantique, philosophique.

CHAPITRE : II : Le M é m o i r e	
MODULES : Le tuteur	
CLASSEMENT : 4.5 à 4.5.5.1.	12.04.2002


4.5 Le tuteur de mémoire est obligatoirement un ostéopathe D.O.MROF., depuis au moins 2 ans :

- 4.5.1. qui aura reçu l'information précise sur le rôle du tuteur (cf. annexe n° B4)
- 4.5.2. lorsque le sujet retenu nécessite des références scientifiques spécifiques, le choix d'un co-tuteur – qui n'est pas nécessairement ostéopathe - peut être souhaité par l'étudiant
- 4.5.3. lorsque le tuteur n'est pas enseignant, il s'adjoindra nécessairement un co-tuteur D.O.MROF. enseignant dans l'établissement d'origine de l'étudiant
- 4.5.4. il est responsable durant toutes les étapes de la réalisation du mémoire vis à vis :
 - 4.5.4.1. de l'étudiant
 - 4.5.4.2. de l'établissement d'enseignement ostéopathique
 - 4.5.4.3. du comité de lecture de l'établissement
 - 4.5.4.4. du jury
 - 4.5.4.5. de l'Académie d'Ostéopathie de France en cas d'appel à son arbitrage
- 4.5.5. le défaut de présentation du mémoire, à la fin de l'année universitaire de clôture du 3^{ème} cycle, dégage le tuteur de sa responsabilité vis à vis de l'étudiant
 - 4.5.5.1. une situation exceptionnelle, en accord avec l'établissement d'enseignement, peut justifier une dérogation qui proroge ce délai d'1 an au maximum et 1 seule fois.

CHAPITRE : II : Le M é m o i r e	
MODULE : R é a l i s a t i o n	
CLASSEMENT : 4.6 à 4.6.8.	12.04.2002

4.6 Réalisation du mémoire - déroulement chronologique - :

- 4.6.1. l'étudiant a le libre choix de proposition de son sujet de mémoire
 - 4.6.1.1. son choix peut porter sur un sujet correspondant à un projet de son établissement d'appartenance ou de l'Académie d'Ostéopathie de France
- 4.6.2. l'acceptation du sujet doit être confirmée par écrit par le tuteur
- 4.6.3. les travaux de rédaction du mémoire sont réalisés en concertation avec le tuteur et éventuellement le co-tuteur
- 4.6.4. ces travaux sont à réaliser et à déposer avant l'examen final de compétence clinique et thérapeutique
- 4.6.5. le comité de lecture de l'établissement, composé d'enseignants compétents dans les spécialités en rapport avec le sujet traité, confirme la recevabilité par écrit à l'étudiant au plus tard trois mois avant la date de l'examen final de compétence clinique et thérapeutique
 - 4.6.5.1. l'établissement est tenu de s'assurer que tous les moyens nécessaires sont mis en œuvre pour réaliser réellement et qualitativement cette étape
 - 4.6.5.2. la responsabilité des membres du comité de lecture est engagée
 - 4.6.5.3. si l'avis de recevabilité du mémoire n'est pas délivré par l'établissement.
 - 4.6.5.3.1. il doit justifier son refus et
 - 4.6.5.3.2. il doit informer le jury du mémoire de sa prise de position
- 4.6.6. la transmission du mémoire au jury national est assurée par l'établissement d'origine du candidat.
- 4.6.7. la présentation finale du mémoire ne peut se faire qu'après validation de l'examen final de compétence clinique et thérapeutique.
- 4.6.8. au cours de la période consacrée à la préparation du mémoire, l'étudiant n'est pas habilité à exercer, d'une façon autonome, l'ostéopathie sauf cas **prévu en 3.3.2.**

CHAPITRE : II : Le M é m o i r e	
MODULE : Le jury	
CLASSEMENT : 4.7 à 4.9	12.04.2002

4.7 Le jury du mémoire est composé au minimum de 3 membres et au maximum de 5, représentatifs de trois instances :


- 4.7.1. 1 ostéopathe D.O.MROF., non enseignant, représentant le Registre des Ostéopathes de France
- 4.7.2. 1 ostéopathe D.O.MROF. représentant l'Académie d'Ostéopathie de France ou 1 universitaire ou 1 fondamentaliste
- 4.7.3. 1 ostéopathe D.O.MROF. représentant la Collégiale Académique de France remplissant le rôle de président du jury
- 4.7.4. les membres du jury sont choisis sur une liste d'ostéopathes D.O.MROF., ayant reçu une information spécifique sur le rôle de juré de mémoire (Annexe B5)
 - 4.7.4.1. cette liste est mise à jour annuellement par la Collégiale Académique de France à partir des propositions des instances concernées

4.8 Validation du mémoire

- 4.8.1. le rôle du jury est d'examiner les travaux présentés dans le mémoire et d'en valider le fond et la forme
- 4.8.2. le tuteur assiste à la présentation du mémoire et participe à la délibération du jury
- 4.8.3. le jury examine les travaux écrits : ces travaux contiennent l'ensemble des informations relatives au travail effectué
- 4.8.4. le jury se prononce par écrit après étude du manuscrit, au moins 30 jours avant la date de l'examen final de compétence clinique et thérapeutique sur :
 - 4.8.4.1. le refus
 - 4.8.4.1.1. exprimé par la majorité du jury entraîne l'obligation d'une concertation avec le tuteur pour décision finale.
 - 4.8.4.2. l'acceptation du mémoire en l'état
 - 4.8.4.3. l'acceptation du mémoire après correction
 - 4.8.4.4. cette acceptation confirme l'acceptabilité à la présentation de l'examen final de compétence clinique et thérapeutique
 - 4.8.4.5. l'acquisition de l'examen final de compétence clinique et thérapeutique donne accès à la présentation orale du mémoire

4.9 la présentation orale du mémoire permet au jury de confirmer le titre de D.O. assorti de la mention

- 4.9.1. Reçu
- 4.9.2. Honorable
- 4.9.3. Très Honorable.


CHAPITRE : II : Le M é m o i r e	REFERENTIEL 
MODULES : C o m m u n i c a t i o n O r g a n i s a t i o n l o g i s t i q u e	
CLASSEMENT : 4.10 à 4.12	12.04.2002

4.10 Le procès verbal de déroulement est établi par la Collégiale Académique de France et signé par les membres du jury.

4.11 Communication des résultats :

- 4.11.1. les résultats transmis sont affichés dans les établissements d'enseignement accrédités par la Collégiale Académique de France
- 4.11.2. les résultats transmis sont publiés par la Collégiale Académique de France dans la lettre interne du Registre des Ostéopathes de France
- 4.11.3. la Collégiale Académique de France adresse à l'ostéopathe une attestation provisoire qui ouvre le délai pour s'inscrire au Registre des Ostéopathes de France
- 4.11.4. le diplôme est remis lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du Registre des Ostéopathes de France par la Collégiale Académique de France.
- 4.11.5. le mémoire - Communication des travaux -
Les travaux des mémoires qui ont donné lieu à l'attribution de la mention honorable ou très honorable sont diffusés dans les bibliothèques des établissements d'enseignement accrédités
- 4.11.6. tous les mémoires sont adressés à l'Académie d'Ostéopathie de France, sur support informatique, qui s'oblige à en publier la liste avec les mentions
- 4.11.7. les travaux liés au mémoire bénéficient de la protection légale des droits de reproduction
- 4.11.8. les résumés des mémoires honorables et très honorables sont consultables
 - 4.11.8.1. sur le site Internet de l'Académie d'Ostéopathie de France
 - 4.11.8.2. sur CD-Rom édités par l'Académie d'Ostéopathie de France et diffusés à l'ensemble des établissements d'enseignement accrédités
- 4.11.9. une compilation des mémoires honorables et très honorables est réalisée chaque année, par l'Académie d'Ostéopathie de France et adressée à chaque établissement accrédité.

4.12 Organisation logistique : la Collégiale Académique de France prend en charge l'organisation logistique des épreuves orales des mémoires qui se déroulent dans les établissements d'enseignement accrédités (Annexe B6).

CHAPITRE : III : L'examen final de compétence clinique et thérapeutique	REFERENTIEL 
MODULES : Obtention Fondement Méthodologie	
CLASSEMENT : 5.1 à 5.3.5.	12.04.2002

III - L'examen final de compétence clinique et thérapeutique

5.1 L'obtention de l'examen final de compétence clinique et thérapeutique nécessite :


- 5.1.1. le suivi du 3^{ème} cycle des études ostéopathiques impliquant :
 - 5.1.1.1. l'obtention du certificat de fin de 2^{ème} cycle
 - 5.1.1.2. le suivi de l'enseignement clinique pratique dirigé : 50 heures minimum à titre individuel
 - 5.1.1.3. des stages pratiques au cabinet d'un ostéopathe D.O.MROF.
- 5.1.2. le suivi de l'enseignement ostéopathique spécialisé : 300 heures
- 5.1.3. la réalisation du mémoire et son dépôt au jury national.

5.2 Fondement de l'épreuve : démontrer l'acquisition des compétences cliniques qui permettent d'effectuer une consultation complète à savoir :

- 5.2.1. conduite de l'interrogatoire général et de l'anamnèse du patient
- 5.2.2. examen du patient
- 5.2.3. établissement d'un diagnostic ostéopathique, accepté par le jury
- 5.2.4. proposition d'un traitement ou détermination d'une "exclusion"
- 5.2.5. pratique du traitement ostéopathique, validée par le jury
- 5.2.6. validation par le jury des différentes phases de l'épreuve.


5.3 Méthodologie :

- 5.3.1. l'étudiant reçoit un patient non connu de lui
- 5.3.2. devant un jury national
- 5.3.3. l'étudiant effectue sa consultation comme décrite aux paragraphes 5.2.1/5.2.2/5.2.3/5.2.4/5.2.5, sauf cas d'exclusion
- 5.3.4. l'étudiant justifie oralement, en s'appuyant sur sa synthèse écrite, devant le jury, le bien fondé de son diagnostic ostéopathique et du traitement pratiqué
 - 5.3.4.1. la synthèse écrite est effectuée, dès après la consultation, par l'étudiant isolé (il dispose de 30 minutes pour rédiger son argumentation et sa justification)
- 5.3.5. à la fin de cette justification orale, l'étudiant répondra à une question sur l'éthique et la déontologie.

CHAPITRE : III : L'examen final de compétence clinique et thérapeutique	REFERENTIEL 
MODULE : Validation	
CLASSEMENT : 5.4 à 5.4.4.2.	12.04.2002

5.4 La validation de l'épreuve de l'examen final de compétence clinique et thérapeutique est acquise par l'obtention d'une note égale ou supérieure à 10 sur 20

- 5.4.1. en cas d'échec à cette épreuve, l'étudiant peut se représenter à une 2^{ème} session qui se déroule avant le 31 décembre de la même année
- 5.4.2. en cas d'échec à cette 2^{ème} session, l'étudiant doit impérativement participer à la formation clinique pratique du 3^{ème} cycle
 - 5.4.2.1. il a la possibilité de suivre ce 3^{ème} cycle dans l'établissement accrédité de son choix
- 5.4.3. en cas d'échec, l'étudiant ne peut soutenir oralement son mémoire
- 5.4.4. le candidat doit être représenté par son établissement à l'épreuve de l'examen final de compétence clinique et thérapeutique et à la présentation orale du mémoire après avoir satisfait aux formalités d'inscription
 - 5.4.4.1. le candidat n'a pas la faculté de s'inscrire à ces épreuves sans être présenté par l'établissement
 - 5.4.4.2. à défaut de sa participation à la pratique clinique définie, en 5.1.1.2 l'établissement ne peut présenter le candidat à l'examen final de compétence clinique et thérapeutique.

CHAPITRE : III : L'examen final de compétence clinique et thérapeutique	REFERENTIEL 
MODULE : Composition du jury	
CLASSEMENT : 5.5 à 5.5.5.	12.04.2002

5.5 Composition du jury de l'examen final de compétence clinique et thérapeutique.

5.5.1. un enseignant D.O.MROF., depuis au moins 3 ans

5.5.1.1. externe à l'établissement d'origine du candidat

5.5.1.2. représentant la Collégiale Académique de France

5.5.2. un médecin enseignant dans un établissement accrédité

5.5.2.1. externe à l'établissement d'origine du candidat.

5.5.3. un professionnel, non enseignant, inscrit au Registre des Ostéopathes de France depuis au moins 3 ans, représentant le Registre des Ostéopathes de France

5.5.3.1. cet examinateur a acquis la compétence d'appartenance à un jury de validation de l'examen final de compétence clinique et thérapeutique

5.5.3.1.1. en ayant participé au moins à 3 sessions d'examen destinées à valider son étalonnage de mesure, d'une durée minimum d'une demi-journée chacune, dans un établissement accrédité par la Collégiale Académique de France, suivant la démarche :

5.5.3.1.1.1. - 1^{ère} session : observation


5.5.3.1.1.2. - 2^{ème} session : intégration

5.5.3.1.1.3. - 3^{ème} session : participation consultative.


5.5.4. la liste des membres d'un jury doit être fournie aux établissements deux mois avant la date des sessions

5.5.4.1. l'établissement a la possibilité de refuser un membre du jury, dans les 15 jours, en justifiant son refus

5.5.5. l'agrément des inscrits sur la liste des membres du jury est valable pour une année universitaire.

CHAPITRE : III : L'examen final de compétence clinique et thérapeutique	REFERENTIEL 
MODULES : Les épreuves Le déroulement Accessibilité	
CLASSEMENT : 5.6 à 5.8.2.3.	12.04.2002

- 5.6** Les épreuves de l'examen final de compétence clinique et thérapeutique se déroulent dans l'établissement d'origine du candidat au cours de 2 sessions qui se tiennent en mai/juin et en septembre/octobre.
- 5.7** Le déroulement de l'examen final de compétence clinique et thérapeutique, dont les dates de session auront été fournies par la Collégiale Académique de France, avant le 15 novembre de l'année universitaire en cours, est supervisé par :
- 5.7.1. un représentant officiel de la Collégiale Académique de France
- 5.7.1.1. ce représentant peut-être le directeur de l'établissement dans lequel se déroule l'épreuve.
- 5.7.2. un représentant officiel du Registre des Ostéopathes de France
- 5.7.2.1. nécessairement externe à l'établissement dans lequel se déroule l'épreuve
- 5.7.2.2. désigné par le conseil d'administration du Registre des Ostéopathes de France.
- 5.8** Accessibilité : l'examen final de compétence clinique et thérapeutique est accessible aux étudiants ayant satisfait en totalité aux unités d'enseignement nationales de fin de 2^{ème} cycle et ayant acquis l'unité d'enseignement de clinique ostéopathique de fin de 2^{ème} cycle
- 5.8.1. unités d'enseignement théoriques
- 5.8.1.1. sémiologie et diagnostic différentiel
- 5.8.1.2. imagerie médicale
- 5.8.2. unités d'enseignement pratique ostéopathique
- 5.8.2.1. musculo-squelettique
- 5.8.2.2. crânio-sacrée
- 5.8.2.3. viscérale

CHAPITRE : III : L'examen final de compétence clinique et thérapeutique	REFERENTIEL 
MODULES : Règles de cotation Organisation	
CLASSEMENT : 5.9 à 5.10	12.04.2002

5.9 Règles de cotation appliquées à l'épreuve finale de compétence clinique et thérapeutique

5.9.1. capacité de l'étudiant à établir l'anamnèse du patient et à conduire l'interrogatoire général et ostéopathique - coefficient 2 -

5.9.2. examen clinique et diagnostic ostéopathiques et diagnostic différentiel - coefficient 3 -

5.9.3. conduite du traitement ostéopathique et justification - coefficient 4 -

5.9.4. comportement général de l'étudiant - coefficient 1 -


5.9.5. Particularités : le déroulement de l'examen final de compétence clinique et thérapeutique peut être interrompu par deux membres du jury

5.9.5.1. le candidat doit être informé du motif de l'interruption de l'épreuve.

5.9.5.2. les superviseurs représentant la Collégiale Académique de France et le Registre des Ostéopathes de France seront informés officiellement et immédiatement de cette décision

5.9.5.3. conséquence : effet éliminatoire pour l'épreuve.

5.10. Organisation logistique : la Collégiale Académique de France a en charge la préparation et l'organisation du déroulement de l'épreuve de l'examen final de compétence clinique et thérapeutique dans l'établissement.


CHAPITRE : IV : Organisation de l'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : Généralités	
CLASSEMENT : 6 à 6.5.4.	12.04.2002

IV - Organisation de l'enseignement destiné à acquérir les connaissances nécessaires à l'obtention du Diplôme d'Ostéopathie.

6. Organisation générale

La formation préparatoire au Diplôme d'Ostéopathie

- 6.1 construite autour de 3 cycles d'études
- 6.2 pendant une durée de 6 ans.
 - 6.2.1. suivant le calendrier universitaire national.
 - 6.2.2. débutant en septembre, finissant en juillet - environ 30 semaines par année.
- 6.3 nécessitant 5.000 heures minimum de formation
 - 6.3.1. incluant des cours théoriques et pratiques
 - 6.3.2. nécessitant la mise en œuvre de moyens pédagogiques
 - 6.3.3. avec des évaluations régulières d'acquisition des connaissances
 - 6.3.4. nécessitant un plateau technique adapté (annexe D7)
- 6.4 dispensée dans des établissements membres de la Collégiale Académique de France, accrédités, dont l'objet unique est l'enseignement des matières liées à l'ostéopathie.
- 6.5 Les **enseignants** permanents attachés dans les établissements accrédités :
 - 6.5.1. diplômés D.O.MROF. pour les matières ostéopathiques
 - 6.5.1.1. complété d'une expérience définie par matière enseignée
 - 6.5.1.2. complété d'une expérience clinique pour les matières pratiques
 - 6.5.1.3. l'exercice d'un enseignement à plein temps est possible pour les matières ostéopathiques théoriques
 - 6.5.1.4. l'exercice d'un enseignement à plein temps est possible lorsque l'enseignant exerce une activité clinique significative (quart temps minimum) dans le cadre de l'établissement pour les matières pratiques
 - 6.5.2. diplômés ou titulaires d'un titre universitaire dans la matière enseignée pour les sciences fondamentales
 - 6.5.3. titulaire du diplôme d'état de docteur en médecine pour les matières médicales
 - 6.5.4. détenteurs d'un titre universitaire ou professionnel admis en équivalence, pour les intervenants extérieurs, pour 10% maximum du temps d'enseignement, par année d'étude, délivré par l'établissement.

CHAPITRE : V	REFERENTIEL 
MODULE : La commission d'accréditation	
CLASSEMENT : 6.6 à 6.12	12.04.2002

V - La commission d'accréditation

6.6 Rôles :

- 6.6.1. réaliser ou faire réaliser l'état des lieux auprès des établissements :
 - 6.6.1.1. de formation initiale
 - 6.6.1.2. de formation en alternance
- 6.6.2. définir les règles à respecter pour la création et l'ouverture d'un nouvel établissement d'enseignement de l'ostéopathie.
 - 6.6.2.1. veiller au respect permanent de ces règles
- 6.6.3. suivre les bilans annuels de conformité (auto-administrés par les établissements).
- 6.6.4. réaliser ou faire réaliser les audits triennaux.
- 6.6.5. assurer une veille permanente sur le respect du cadre défini par le présent Référentiel.

6.7 Composition : cinq membres titulaires et cinq membres suppléants

- 6.7.1. un représentant du Registre des Ostéopathes de France, non enseignant
- 6.7.2. un représentant des associations de défense du statut professionnel D.O.MROF, non enseignant
- 6.7.3. un représentant du corps enseignant non actionnaire d'un établissement d'enseignement
- 6.7.4. un représentant des directions d'établissements
- 6.7.5. "dès que cela sera possible un représentant de l'éducation nationale ou de l'enseignement supérieur."

6.8 Désignation : chaque groupe représenté dans la commission d'accréditation propose 3 candidats au CNROF qui désignera, par un vote de ses présidents, les membres titulaires et les membres suppléants.


- 6.8.1. les membres désignés éliront le président et le président suppléant.
- 6.8.2. le président et son suppléant sont élus pour un an non renouvelable.

6.9 Durée : les membres élus pour 3 ans sont renouvelés par tiers chaque année pour un mandat unique.

6.10 La commission d'accréditation fait appel à un collège d'experts, par spécialité, en cas de besoin.

- 6.11 Les décisions de commission d'accréditation sont prises à la majorité
 - des 3/4 pour une commission composée de 4 membres,
 - des 4/5 pour une commission composée de 5 membres.

6.12 Le Registre des Ostéopathes de France a la charge d'ouvrir un compte bancaire spécifique et de gérer les fonds afférents au fonctionnement de la commission d'accréditation.

CHAPITRE : V	
MODULE : La commission d'accréditation	
CLASSEMENT : 6.13 à 6.15.3.9.2.	12.04.2002


6.13 Règles à respecter pour la création et l'ouverture d'un nouvel établissement d'enseignement de l'ostéopathie.

6.14 Préambule : Ces règles doivent tenir compte de deux impératifs :

- 6.14.1. être et rester en conformité avec le cadre d'exercice défini par :
 - 6.14.1.1. le présent référentiel et ses annexes
 - 6.14.1.2. les pouvoirs publics pour la réglementation de la profession d'ostéopathe
- 6.14.2. veiller en permanence à agir dans le respect absolu de la sécurité du patient

6.15 Phase initiale : elle implique deux axes de démarches parallèles préalables. L'ouverture ne pourra être effective qu'après avoir satisfait aux conditions définies par le cadre de l'instruction du dossier.

- 6.15.1. demande d'accord auprès des organes professionnels
- 6.15.2. démarches légales (cf. détail en annexe F11)
 - 6.15.2.1. auprès du rectorat (Ministère Education Nationale)
 - 6.15.2.2. auprès du ministère du Travail
 - 6.15.2.3. auprès des diverses administrations concernées
- 6.15.3. justification du projet du futur établissement :
 - 6.15.3.1. pertinence du projet : géo marketing
 - 6.15.3.2. cohérence avec les orientations définies par le CNROF
 - 6.15.3.3. étude technique détaillée :
 - enseignants (dont effectif titulaire)
 - espaces d'activité
 - plateau technique (annexe F12)
 - 6.15.3.4. plans et désignations détaillés des locaux
 - 6.15.3.5. conformité du programme d'enseignement
 - 6.15.3.6. étude financière et budget sur 3 ans :
 - investissement
 - fonctionnement
 - garanties financières liées à la phase probatoire
 - 6.15.3.7. liste des actionnaires et administrateurs avec CV et enquêtes de moralité
 - 6.15.3.8. pré-accréditation par la Collégiale Académique de France (annexe F11)
 - 6.15.3.9. l'instruction du dossier implique le règlement des frais d'instruction, composés :
 - 6.15.3.9.1. d'un droit fixe forfaitaire révisable chaque année
 - 6.15.3.9.2. du remboursement des frais engagés pour l'instruction

CHAPITRE : V	
MODULE : La commission d'accréditation	
CLASSEMENT : 6.16 à 6.17.4.	12.04.2002


6.16 Bilans annuels de conformité de fonctionnement des établissements

6.16.1. Règles de fonctionnement

- 6.16.1.1. Chaque établissement désigne le responsable interne du respect des règles d'accréditation. Il est nommé et désigné à la commission d'accréditation,
- 6.16.1.2. il établit pour le 31 décembre de chaque année une déclaration de conformité adressée à la commission d'accréditation par courrier avec accusé de réception,
 - 6.16.1.2.1. cette déclaration est établie sur le document cadre fourni par la commission d'accréditation au plus tard pour le 1^{er} octobre de chaque année (cf. annexe D8),
 - 6.16.1.2.2. les dysfonctionnements relevés lors de la rédaction du document cadre doivent être accompagnés d'un calendrier d'engagement de remise en conformité,
 - 6.16.1.2.3. ce calendrier devra recevoir l'aval de la commission d'accréditation,
 - 6.16.1.2.4. la remise en conformité fera l'objet d'une information adressée à la commission d'accréditation par courrier avec accusé de réception,
- 6.16.1.3. le manquement à cette obligation annuelle est considéré comme un dysfonctionnement et donne lieu à la mise en place d'une procédure d'audit dont les coûts sont à la charge de l'établissement.

6.17 Audit triennal : la Commission d'accréditation fait réaliser un contrôle de respect des règles d'accréditation tous les 3 ans, sous la forme d'un audit auprès de chaque établissement accrédité.

- 6.17.1. le coût de l'audit simple est pris en charge par le budget spécifique géré par la Collégiale Académique de France. Tout audit qui nécessiterait l'allongement des travaux de recherche liés à des anomalies ou à des dysfonctionnements significatifs serait à la charge de l'établissement concerné.
- 6.17.2. le rapport rédigé à la suite de cet audit doit être adressé à l'établissement par la commission d'accréditation dans le délai d'un mois après la fin de sa réalisation, par courrier avec AR.
- 6.17.3. au cours de l'audit de l'établissement dans lequel un membre de la commission d'accréditation est directeur ou enseignant ou actionnaire, le membre est remplacé par son suppléant.
- 6.17.4. en cas de constat de dysfonctionnement, l'établissement reçoit une notification officielle de la Commission d'accréditation sur la nécessité de rétablir le niveau de conformité requis dans un délai qu'elle définit.

CHAPITRE : V	
MODULE : La commission d'accréditation	
CLASSEMENT : 6.17.5. à 6.18.4.	12.04.2002

6.17.5. suspension : au terme du délai précisé dans le constat de dysfonctionnement, l'établissement qui ne s'est pas remis en conformité peut faire l'objet d'une suspension de son accréditation qui lui est notifiée par le président de la Commission d'accréditation.

6.17.5.1. la suspension entraîne :

6.17.5.1.1. l'impossibilité de présenter les candidats aux examens nationaux

6.17.5.1.2. la non validation des épreuves de contrôle réalisées en interne l'année de la suspension

6.17.5.1.3. la publication de la suspension d'accréditation aux instances professionnelles

6.17.5.1.4. l'interdiction de redémarrer un cycle annuel

6.17.6. radiation : au terme du délai accordé par la notification de suspension l'établissement qui ne se serait pas remis en conformité pourrait encourir la radiation. La décision de radiation est signifiée par le président de la commission d'accréditation :

- à l'établissement par voie d'huissier

- aux instances professionnelles

- aux autorités de tutelle.

Elle entraîne la perte des droits attachés à l'accréditation.

6.17.7. réciprocité : un établissement qui serait radié, de la Collégiale Académique de France, perdrait avec effet immédiat les droits attachés à l'accréditation.

6.18 Etat des lieux


6.18.1. tous les établissements composants la Collégiale Académique de France seront audités dès la création et la mise en place de la commission d'accréditation avant le 30 juin 2003.

6.18.2. le Registre des Ostéopathes de France est chargé d'informer les établissements de formation, hors collégiale, à l'ostéopathie, de l'existence du référentiel.

6.18.2.1. Les établissements désireux d'adhérer aux normes pédagogiques définies dans ce référentiel se feront connaître auprès du Registre des Ostéopathes de France pour se soumettre à un audit d'évaluation qui devra être réalisé avant le 10 janvier 2004.

6.18.2.2. Cette inscription sera confirmée par un courrier recommandé avec AR qui sera transmis à la commission d'accréditation.

6.18.3. la commission d'accréditation confirmera après audit de conformité l'admission possible de cet établissement qui devra s'inscrire à la Collégiale Académique de France pour confirmer son accréditation.

CHAPITRE : VI : 1 ^{er} cycle d'études ostéopathiques	REFERENTIEL 
MODULE : Généralités	
CLASSEMENT : 7 à 7.3	12.04.2002

6.18.4. les établissements auront en charge le coût des audits et frais annexes.

VI - Programme d'enseignement du 1^{er} cycle

7. Premier cycle d'études ostéopathiques

7.1 Accessibilité : l'accès au premier cycle des études d'ostéopathie est réservé à des candidats

7.1.1. titulaires d'un baccalauréat de l'enseignement général ou d'un diplôme équivalent reconnu au plan national (cf. chapitre 3.4.2.)

7.1.2. ayant produit un dossier complet qui inclut nécessairement :

7.1.2.1. le carnet scolaire de l'étudiant

7.1.2.2. une lettre de motivation

7.1.3. qui auront participé à un entretien de validation en présence d'un responsable habilité de l'établissement et d'un ostéopathe D.O.MROF.

7.1.3.1. dans l'intérêt du candidat, en cas de doute sur ses chances d'acquérir l'ensemble des connaissances nécessaires à la profession d'ostéopathe, l'établissement peut-être amené à lui faire passer des tests psychotechniques et d'aptitude

7.1.4. qui ne sont pas atteints d'une incapacité mentale ou d'une incapacité physique majeure (référence OMS).


7.1.5. **Option d'avenir : il est envisagé d'instaurer un concours d'entrée aux établissements accrédités pour l'enseignement de l'ostéopathie, dès que la réglementation officielle de la profession sera effective.**

7.2 Objectifs :

7.2.1. acquisition des sciences fondamentales de base de la santé (humaines, médicales et philosophiques), nécessaires à la compréhension et à l'exploration du corps humain, appliquées à l'ostéopathie


7.2.2. acquisition des éléments fondamentaux d'apprentissage, manuels et palpatoires, spécifiques à l'ostéopathie ainsi que les éléments fondamentaux du concept philosophique original des fondateurs de l'ostéopathie.

7.3 Durée : 1.500 heures universitaires réparties sur 2 années.

CHAPITRE : VI	REFERENTIEL	
MODULE : Tableau d'enseignement		
CLASSEMENT : 7.3.1.	12.04.2002	

7.3.1. Tableau du programme récapitulatif de l'enseignement du 1^{er} cycle

1 ^{ère} année du 1 ^{er} cycle		2 ^{ème} année du 1 ^{er} cycle		Total	
Matières	Nombre d'heures	Matières	Nombre d'heures	Matières	Nombre d'heures
<i>Sciences fondamentales humaines</i>					
Anatomie appliquée	100	Anatomie appliquée	100	Anatomie appliquée	200
Biomécanique et cinésiologie	90	Biomécanique	90	Biomécanique et cinésiologie	180
Physiologie fondamentale	100	Physiologie fondamentale	100	Physiologie fondamentale	200
Physique appliquée au corps humain	20			Physique appliquée au corps humain	20
		Bactériologie - Virologie Hématologie Immunologie	25	Bactériologie - Virologie Hématologie Immunologie	25
		Neurologie appliquée	50	Neurologie appliquée	50
Biochimie	30			Biochimie	30
Biologie cellulaire	50			Biologie cellulaire	50
Embryologie Histologie	50			Embryologie Histologie	50
<i>Sciences médicales</i>					
		Imagerie médicale	15	Imagerie médicale	15
		Sémiologie	40	Sémiologie	40
		Secours aux urgences	15	Secours aux urgences	15
<i>Sciences ostéopathiques</i>					
Techniques ostéopathiques	125	Techniques ostéopathiques	125	Techniques ostéopathiques	250
<i>Enseignement général</i>					
Anglais	50	Anglais	50	Anglais	100
Histoire des différentes médecines	25			Histoire des différentes médecines	25
		Mathématiques Statistiques (optionnel)	50	Mathématiques Statistiques	50
Philosophie ostéopathique	25			Philosophie ostéopathique	25
Contrôles théorique et pratique	60	Contrôles théorique et pratique	60	Contrôles théorique et pratique	120
Total 1^{ère} année	725	Total 2^{ème} année	720	Total général	1445

CHAPITRE : VI : 1er cycle d'études ostéopathiques	REFERENTIEL 
MODULE : 1ère année	
CLASSEMENT : 7.4 à 7.4.3.3.	12.04.2002

7.4 Matières enseignées en 1^{ère} année du premier cycle :

7.4.1. Sciences fondamentales humaines

7.4.1.1. Biologie cellulaire	fiche 1/101
7.4.1.2. Embryologie - Histologie	fiche 1/102
7.4.1.3. Physique appliquée au corps humain	fiche 1/103
7.4.1.4. Biochimie	fiche 1/104
7.4.1.5. Biomécanique - Cinésiologie	fiche 1/105
7.4.1.6. Anatomie appliquée	fiche 1/106
7.4.1.7. Physiologie fondamentale	fiche 1/107
7.4.1.8. Psychologie (optionnel)	fiche 1/108


7.4.2. Sciences ostéopathiques

7.4.2.1. Techniques ostéopathiques - Education palpatoire	fiche 1/109
--	-------------

7.4.3. Enseignement général

7.4.3.1. Histoire des différentes médecines	fiche 1/110
7.4.3.2. Philosophie ostéopathique	fiche 1/111
7.4.3.3. Anglais (optionnel)	fiche 1/112

Rappel : Supports pédagogiques : tous les supports présentés aux étudiants devront faire référence aux sources bibliographiques

CHAPITRE : VI : 1er cycle d'études ostéopathiques	REFERENTIEL 
MODULE : 2ème année	
CLASSEMENT : 7.5 à 7.6	12.04.2002

7.5 Matières enseignées en 2^{ème} année du premier cycle :

7.5.1. Sciences fondamentales humaines

- 7.5.1.1. Bactériologie - Virologie -
Hématologie - Immunologie fiche 1/201
- 7.5.1.2. Biomécanique fiche 1/202
- 7.5.1.3. Anatomie appliquée fiche 1/203
- 7.5.1.4. Physiologie fondamentale fiche 1/204
- 7.5.1.5. Psychologie fiche 1/205
- 7.5.1.6. Neurologie appliquée fiche 1/206

7.5.2. Sciences médicales

- 7.5.2.1. Lecture Radiologique - Imagerie médicale fiche 1/207
- 7.5.2.2. Sémiologie fiche 1/208

7.5.3. Sciences ostéopathiques


- 7.5.3.1. Techniques ostéopathiques fiche 1/209

7.5.4. Enseignement général

- 7.5.4.1. Hygiène et santé publique (secours d'urgence) fiche 1/210
- 7.5.4.2. Anglais (optionnel) fiche 1/211
- 7.5.4.3. Mathématiques - Statistiques fiche 1/212

Rappel : Supports pédagogiques : tous les supports présentés aux étudiants devront faire référence aux sources bibliographiques

7.6 Avant d'entrer en deuxième cycle d'études en ostéopathie, l'étudiant doit être titulaire du certificat d'aptitude aux premiers secours.

CHAPITRE : VI : 1er cycle d'études ostéopathiques	REFERENTIEL 
MODULE : Validation des acquisitions	
CLASSEMENT : 7.7 à 7.7.3.	12.04.2002

7.7 La validation des acquisitions des connaissances du premier cycle d'études ostéopathiques est vérifiée lors d'épreuves de contrôle, par unités d'enseignement, au cours de l'année cela représente environ 60 heures.

7.7.1. Validation des unités d'enseignement en fin de 1^{ère} année du premier cycle

7.7.1.1. Biologie cellulaire (pouvant être intégrée dans l'UE de Biochimie)

7.7.1.2. Embryologie - Histologie

7.7.1.3. Physique (appliquée au corps humain)

7.7.1.4. Biochimie

7.7.1.5. Biomécanique - Cinésiologie

7.7.1.6. Anatomie appliquée

7.7.1.7. Physiologie fondamentale

7.7.1.8. Psychologie (option)

7.7.1.9. Philosophie ostéopathique : concept et principes

7.7.1.10. Techniques ostéopathiques


7.7.1.11. Histoire des différentes médecines

7.7.1.12. Anglais (option)

7.7.2. L'acquisition des unités d'enseignement est subordonnée à l'attribution d'une note de 10/20, à l'exception des matières **Anatomie** et **Physiologie** qui requièrent une note de 12/20.

7.7.2.1. le défaut d'acquisition des unités d'enseignement des matières Anatomie et Biomécanique bloque le passage en 2^{ème} année.

7.7.3. **Passage conditionnel** : tout candidat dont 3 unités d'enseignement ne seraient pas validées (hors Anatomie et Biomécanique) pourrait suivre l'enseignement de 2^{ème} année du 1^{er} cycle. L'accessibilité aux épreuves de fin de deuxième année du premier cycle étant conditionnée par l'obtention des unités d'enseignement manquantes.

CHAPITRE : VI : 1er cycle d'études ostéopathiques	REFERENTIEL 
MODULE : Validation des acquisitions	
CLASSEMENT : 7.7.4. à 7.12	12.04.2002

7.7.4. Validation des unités d'enseignement en fin de 2^{ème} année du premier cycle

7.7.4.1. Bactériologie - Virologie - Hématologie - Immunologie

7.7.4.2. Biomécanique

7.7.4.3. Anatomie appliquée

7.7.4.4. Physiologie fondamentale

7.7.4.5. Psychologie

7.7.4.6. Neurologie appliquée

7.7.4.7. Lecture Radiologique - Imagerie médicale

7.7.4.8. Sémiologie

7.7.4.9. Techniques ostéopathiques

7.7.4.10. Hygiène et santé publique (secours aux urgences)

7.7.4.11. Anglais (option)

7.7.4.12. Mathématiques - Statistiques (option)


7.8 Les sujets des unités d'enseignements sont déterminées par les enseignants des matières dispensées dans l'établissement.

7.9 Les épreuves sont corrigées sous anonymat. Elles sont notées selon le barème de cotation établi suivant une grille de correction.

7.10 L'organisation des épreuves : les sessions d'évaluation ont lieu au cours d'un examen partiel en février/mars et d'un examen final en mai/juin.

7.11 Les résultats sont publiés dans l'établissement et reportés sur le bulletin de suivi scolaire de l'étudiant.

7.12 Les élèves n'ayant pas acquis les unités d'enseignement nécessaires au passage en 2^{ème} année peuvent se représenter aux épreuves correspondantes au cours de la deuxième session qui se déroule en septembre/octobre.

CHAPITRE : VII : 2 ^{ème} cycle d'études ostéopathiques	REFERENTIEL 
MODULE : Généralités	
CLASSEMENT : 8 à 8.3	12.04.2002

VII - Programme d'enseignement du 2^{ème} cycle

8. Deuxième cycle d'études ostéopathiques

8.1 Accessibilité : l'accès au deuxième cycle des études d'ostéopathie est réservé aux étudiants titulaires des unités d'enseignement de fin de premier cycle.

8.2 Objectifs :


8.2.1. acquisition des sciences ostéopathiques nécessaires à l'élaboration du diagnostic spécifique à l'ostéopathie

8.2.2. acquisition des sciences médicales nécessaires à la connaissance de pathologies exclues du champ d'application de l'ostéopathie

8.2.3. acquisition de la connaissance et de la pratique des stratégies thérapeutiques ostéopathiques

8.2.4. préparer l'étudiant à l'acquisition des compétences cliniques académiques et philosophiques garantes de la sécurité du patient.

8.3 Durée : 2800 heures universitaires minimum réparties sur 3 années incluant 200 heures d'enseignement spécifiques aux établissements d'enseignement.


CHAPITRE : VII		
MODULE : Tableau d'enseignement		
CLASSEMENT : 8.3.1.		
		REFERENTIEL
		12.04.2002

8.3.1. Tableau du programme récapitulatif de l'enseignement du 2^{ème} cycle

1 ^{ère} année du 2 ^{ème} cycle		2 ^{ème} année du 2 ^{ème} cycle		3 ^{ème} année du 2 ^{ème} cycle		Total	
Matières	Nombre d'heures	Matières	Nombre d'heures	Matières	Nombre d'heures	Matières	Nombre d'heures
<i>Sciences fondamentales humaines</i>							
Anatomie appliquée	75	Anatomie appliquée	50			Anatomie appliquée	125
Examens biologiques	20					Examens biologiques	20
Psychologie	30	Psychologie	30	Psychologie	30	Psychologie	90
				Pharmacologie	20	Pharmacologie	20
<i>Sciences médicales</i>							
Physiopathologie Sémiologie	100					Physiopathologie Sémiologie	100
Pathologie	55	Pathologie	160	Pathologie	50	Pathologie	265
Imagerie médicale	40	Imagerie médicale	25	Imagerie médicale	40	Imagerie médicale	105
<i>Sciences ostéopathiques</i>							
Ostéopathie musculo squelettique	125	Ostéopathie musculo squelettique	125			Ostéopathie musculo squelettique	250
Ostéopathie crânio-sacrée	100	Ostéopathie crânio-sacrée	125	Ostéopathie crânio-sacrée	75	Ostéopathie crânio-sacrée	300
Ostéopathie myofasciale	50	Ostéopathie myofasciale	40			Ostéopathie myofasciale	90
		Ostéopathie viscérale	125	Ostéopathie viscérale	55	Ostéopathie viscérale	180
Neurologie appliquée	50					Neurologie appliquée	50
				Synthèse clinique ostéopathique	135	Synthèse clinique ostéopathique	135
Clinique ostéopathique	125	Clinique ostéopathique	250	Clinique ostéopathique	375	Clinique ostéopathique	750
<i>Enseignement général</i>							
Anglais (optionnel)	50			Anglais (optionnel)	50	Anglais (optionnel)	100
				Diététique	20	Diététique	20
Philosophie ostéopathique	50					Philosophie ostéopathique	50
				Méthodologie de la recherche	20	Méthodologie de la recherche	20
Contrôles théorique et pratique	60	Contrôles théorique et pratique	60	Contrôles théorique et pratique	70	Contrôles théorique et pratique	190
Total 1^{ère} année	930	Total 2^{ème} année	990	Total 3^{ème} année	940	Total général	2860

dont enseignements suivant spécificité des écoles

100

CHAPITRE : VII : 2 ^{ème} cycle d'études ostéopathiques	REFERENTIEL	
MODULE : 1 ^{ère} année		
CLASSEMENT : 8.4 à 8.4.4.1.	12.04.2002	

8.4 Matières enseignées en 1^{ère} année du deuxième cycle :

8.4.1. Sciences fondamentales

- 8.4.1.1. Anatomie crânienne appliquée fiche 2/301
- 8.4.1.2. Psychologie fiche 2/302
- 8.4.1.3. Examens biologiques fiche 2/303

8.4.2. Sciences médicales

- 8.4.2.1. Imagerie médicale fiche 2/304
- 8.4.2.2. Physiopathologie et pathologie fiche 2/305


8.4.3. Sciences ostéopathiques

- 8.4.3.1. Ostéopathie musculo-squelettique fiche 2/306
- 8.4.3.2. Ostéopathie myofasciale fiche 2/307
- 8.4.3.3. Ostéopathie crânio-sacrée fiche 2/308
- 8.4.3.4. Neurologie appliquée fiche 2/309
- 8.4.3.5. Clinique ostéopathique fiche 2/310

8.4.4. Enseignement général

- 8.4.4.1. Philosophie ostéopathique fiche 2/311
- 8.4.4.2. Anglais (optionnel) fiche 2/312

Rappel : Supports pédagogiques : tous les supports présentés aux étudiants devront faire référence aux sources bibliographiques

CHAPITRE : VII : 2 ^{ème} cycle d'études ostéopathiques	REFERENTIEL 
MODULE : 2 ^{ème} année	
CLASSEMENT : 8.5 à 8.5.3.5.	12.04.2002

8.5 Matières enseignées en 2^{ème} année du deuxième cycle :

8.5.1. Sciences fondamentales

- 8.5.1.1. Anatomie viscérale appliquée fiche 2/401
- 8.5.1.2. Psychologie fiche 2/402


8.5.2. Sciences médicales

- 8.5.2.1. Imagerie médicale fiche 2/403
- 8.5.2.2. Pathologie fiche 2/404

8.5.3. Sciences ostéopathiques

- 8.5.3.1. Ostéopathie musculo-squelettique fiche 2/405
- 8.5.3.2. Ostéopathie myofasciale fiche 2/406
- 8.5.3.3. Ostéopathie crânio-sacrée fiche 2/407
- 8.5.3.4. Ostéopathie viscérale fiche 2/408
- 8.5.3.5. Clinique ostéopathique fiche 2/409

Rappel : Supports pédagogiques : tous les supports présentés aux étudiants devront faire référence aux sources bibliographiques

CHAPITRE : VII : 2 ^{ème} cycle d'études ostéopathiques	REFERENTIEL 
MODULE : 3 ^{ème} année	
CLASSEMENT : 8.6. à 8.6.4.3.	12.04.2002

8.6 Matières enseignées en 3^{ème} année du deuxième cycle :

8.6.1. Sciences fondamentales

8.6.1.1. Psychologie

fiche 2/501

8.6.1.2. Pharmacologie

fiche 2/502

8.6.2. Sciences médicales

8.6.2.1. Imagerie médicale

fiche 2/503

8.6.2.2. Pathologie

fiche 2/504

8.6.3. Sciences ostéopathiques

8.6.3.1. Ostéopathie crânio-sacrée

fiche 2/505

8.6.3.2. Ostéopathie viscérale

fiche 2/506

8.6.3.3. Synthèses cliniques ostéopathiques

fiche 2/507

8.6.3.4. Clinique ostéopathique

fiche 2/508

8.6.4. Enseignement général

8.6.4.1. Anglais (optionnel)

fiche 2/509


8.6.4.2. Diététique

fiche 2/510

8.6.4.3. Méthodologie de la recherche


fiche 2/511

Rappel : Supports pédagogiques : tous les supports présentés aux étudiants devront faire référence aux sources bibliographiques

CHAPITRE : VII : 2 ^{ème} cycle d'études ostéopathiques	REFERENTIEL 
MODULE : Validation	
CLASSEMENT : 8.7 à 8.7.3.1.	12.04.2002

8.7 La validation des acquisitions des connaissances du deuxième cycle d'études ostéopathiques est contrôlée par unités d'enseignement.

- 8.7.1. Validation nationale des unités d'enseignement de fin de 2^{ème} cycle :
- 8.7.1.1. pratique ostéopathique
 - 8.7.1.1.1. pratique musculo-squelettique
 - 8.7.1.1.2. pratique viscérale
 - 8.7.1.1.3. pratique crânio-sacrée
 - 8.7.1.2. imagerie médicale
 - 8.7.1.3. sémiologie et diagnostic différentiel
 - 8.7.1.4. clinique ostéopathique
- 8.7.2. L'acquisition des unités d'enseignement est subordonnée à l'attribution d'une note de 10/20, par unité.
- 8.7.2.1. l'acquisition de l'intégralité des unités d'enseignement est nécessaire pour accéder au troisième cycle d'études ostéopathiques
 - 8.7.2.2. une cession de rattrapage est organisée en septembre pour les étudiants qui ont échoué pour une ou plusieurs matières à la cession de juin.
- 8.7.3. Les épreuves nationales de fin de deuxième cycle (juin et septembre) sont organisées par la Collégiale Académique de France
- 8.7.3.1. les sujets des épreuves théoriques sont identiques et communs pour tous les établissements

CHAPITRE : VIII : 3 ^{ème} cycle d'études ostéopathiques	REFERENTIEL 
MODULE : Généralités	
CLASSEMENT : 9 à 9.3	12.04.2002

VIII - Programme d'enseignement du 3^{ème} cycle

9. Troisième cycle d'études ostéopathiques

9.1 Accessibilité : l'accès au troisième cycle des études d'ostéopathie est réservé aux étudiants titulaires de toutes les unités d'enseignement de fin de deuxième cycle

9.2 Objectifs :

9.2.1. Etudes spécialisées : sensibiliser l'étudiant à l'acquisition de compétences complémentaires dans le cadre de l'élargissement des champs d'intervention de l'ostéopathie.


9.2.2. Recherches :

9.2.2.1. permettre à l'étudiant d'acquérir les bases nécessaires pour développer la recherche appliquée à l'ostéopathie

9.2.2.2. préparer et soutenir un travail de recherche personnel clôturant son cursus d'étude


9.2.3. Activités cliniques : permettre à l'étudiant de continuer à développer sa maîtrise et ses aptitudes au diagnostic et aux stratégies thérapeutiques en garantissant la sécurité du patient.

9.3 Durée : 750 heures minimum.

CHAPITRE : VIII	REFERENTIEL 
MODULE : Tableau d'enseignement	
CLASSEMENT : 9.3.1.	12.04.2002

9.3.1. Tableau du programme de l'enseignement du 3^{ème} cycle

3 ^{ème} cycle	
Matières	Nombre d'heures
Elaboration mémoire	350
Enseignement spécialisé	230
Enseignement général	70
Clinique ostéopathique	50
Externat clinique - cabinet	50
Total 3^{ème} cycle	750

CHAPITRE : VIII : 3 ^{ème} cycle d'études ostéopathiques	REFERENTIEL 
MODULE : Matières enseignées	
CLASSEMENT : 9.4 à 9.4.2.4.	12.04.2002

VIII - Programme d'enseignement troisième cycle

9.4. Matières enseignées au cours du troisième cycle


9.4.1. Enseignement général

- | | |
|---|-------------|
| 9.4.1.1. Comptabilité - Gestion - Législation | fiche 3/601 |
| 9.4.1.2. Ethique et Déontologie | fiche 3/602 |
| 9.4.1.3. Médecine légale | fiche 3/603 |
| 9.4.1.4. Méthodologie de la recherche | fiche 3/604 |

9.4.2. Sciences ostéopathiques

- | | |
|---------------------------------|-------------|
| 9.4.2.1. Etudes spécialisées | fiche 3/605 |
| 9.4.2.2. Clinique ostéopathique | fiche 3/606 |
| 9.4.2.3. Mémoire en ostéopathie | fiche 3/607 |

Rappel : Supports pédagogiques : tous les supports présentés aux étudiants devront faire référence aux sources bibliographiques

CHAPITRE : IX : La formation en alternance	REFERENTIEL 
MODULE : La formation en alternance	
CLASSEMENT : 10. à 11.1.4.	12.04.2002

IX – La formation en alternance

10. Champ d'application


La formation en alternance permet aux titulaires d'un diplôme de la santé publique d'accéder au 3^{ème} cycle d'enseignement à l'ostéopathie après avoir suivi :

- 10.1. les formations spécialisées, théorique, pratique et philosophique, propres à l'ostéopathie
- 10.2. pendant une durée minimum de 5 ans
- 10.3. dans des établissements dûment accrédités par la Collégiale Académique de France
- 10.4. après validation des épreuves nationales de fin de deuxième cycle

11. Cadre de la formation en alternance construit à partir d'un pré-acquis équivalent au niveau d'études de fin du 1^{er} cycle d'études ostéopathiques.


11.1 Acquisitions antérieures représentant l'équivalent du 1^{er} cycle d'études ostéopathiques :

- 11.1.1. mise à niveau probatoire suivant la profession de santé d'origine du candidat
- 11.1.2. acquisition des sciences fondamentales de base de la santé (humaines, médicales et philosophiques), nécessaires à la compréhension et à l'exploration du corps humain
- 11.1.3. expériences hospitalières
- 11.1.4. pratique concomitante de l'activité de santé liée à son exercice.

CHAPITRE : IX : La formation en alternance	REFERENTIEL 
MODULE : Tableau du programme	
CLASSEMENT : 11.2	12.04.2002

11.2 Tableau du programme récapitulatif de l'enseignement du 2^{ème} cycle de la formation en alternance

Liste des matières	Nombre d'heures					TOTAL
	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	4 ^{ème} année	5 ^{ème} année	
<i>Sciences fondamentales humaines</i>						
Anatomie crânienne appliquée	25	10	20	20		75
Anatomie viscérale appliquée		5	25	15	5	50
Examens biologiques				20		20
Psychologie			15	15		30
Pharmacologie				20		20
<i>Sciences médicales</i>						
Imagerie médicale	15	20	20	20	30	105
Physiopathologie et Sémiologie	75	75	45			195
<i>Sciences ostéopathiques</i>						
Ostéopathie musculo squelettique	70	70	50	40	20	250
Ostéopathie crânio-sacrée	65	65	65	65	40	300
Ostéopathie myofasciale	20	35	35			90
Ostéopathie viscérale		30	50	50	50	180
Neurologie appliquée	25	25				50
Synthèse clinique			45	45	45	135
Techniques ostéopathiques et Education palpatoire	90	90	70			250
Philosophie ostéopathique	25	25		25		75
Clinique ostéopathique	30	30	40	120	220	440
<i>Enseignement général</i>						
Méthodologie de la recherche					20	20
Les différentes médecines	25					25
Contrôles théorique et pratique	35	35	35	35	50	190
TOTAL	500	515	515	490	480	2500


CHAPITRE : IX : La formation en alternance	REFERENTIEL 
MODULE : La formation en alternance	
CLASSEMENT : 11.3 à 11.4.5.	12.04.2002

11.3 Organisation de l'enseignement en alternance conduisant à l'obtention des épreuves de fin de 2^{ème} cycle d'études ostéopathiques

- 11.3.1. pendant une durée de 5 ans minimum suivant le calendrier universitaire national
- 11.3.2. nécessitant 2500 heures minimum de formation
 - 11.3.2.1. incluant des cours théoriques et pratiques
 - 11.3.2.2. incluant la mise en œuvre de moyens pédagogiques
 - 11.3.2.3. avec des évaluations régulières d'acquisition des connaissances
 - 11.3.2.4. nécessitant un plateau technique adapté (annexe D7)
- 11.3.3. dispensées dans des établissements accrédités, membres de la Collégiale Académique de France, dont l'objet unique est l'enseignement des matières liées à l'ostéopathie.
 - 11.3.3.1. dont le siège social permanent est doté de structures administratives et d'accueil
 - 11.3.3.2. qui disposent de locaux de formation adaptés situés dans un espace géographique déterminé et permanent.
 - 11.3.3.3. qui dispensent de manière régulière, un minimum de 7 sessions de formation par année universitaire

11.4 Les enseignants permanents, attachés aux établissements accrédités

- 11.4.1. diplômés D.O.MROF. pour les matières ostéopathiques
 - 11.4.1.1. complété d'une expérience définie par matière enseignée
 - 11.4.1.2. complété d'une expérience clinique pour les matières pratiques
 - 11.4.1.3. l'exercice d'un enseignement à plein temps est possible pour les matières ostéopathiques théoriques
- 11.4.2. diplômés ou titulaires d'un titre universitaire dans la matière enseignée pour les sciences fondamentales
- 11.4.3. titulaires du diplôme d'état de docteur en médecine pour les matières médicales
- 11.4.4. détenteurs d'un titre universitaire ou professionnel admis en équivalence.
- 11.4.5. pour les intervenants extérieurs, le temps d'enseignement est limité à 10% au maximum par année d'étude.

CHAPITRE : IX : La formation en alternance	REFERENTIEL 
MODULE : Programme d'enseignement	
CLASSEMENT : 11.5 à 11.6.4.2.	12.04.2002

11.5 Programme d'enseignement : construit à partir du pré-acquis des étudiants titulaires du diplôme d'état de Masso-Kinésithérapie validant une équivalence aux études en ostéopathie, actuellement fixée à 1200 heures.

11.5.1. Fiches de structure de l'enseignement des matières complémentaires au programme des études ostéopathiques, représentant une formation théorique et pratique de 300 heures universitaires :

11.5.1.1. Sciences ostéopathiques

11.5.1.1.1. Techniques ostéopathiques et Education palpatoire fiche 1/109

11.5.1.1.2. Techniques ostéopathiques fiche 2/209

11.5.2.1. Enseignement général

11.5.2.1.1. Histoire des différentes médecines fiche 1/110

11.5.2.1.2. Philosophie ostéopathique fiche 1/111

11.6 Matières enseignées en 1^{ère} année

11.6.1. Sciences fondamentales humaines

11.6.1.1. Anatomie crânienne appliquée fiche 301

11.6.2. Sciences Médicales

11.6.2.1. Imagerie médicale fiche 304

11.6.2.2. Physiopathologie et sémiologie fiche 2/701

11.6.3. Sciences Ostéopathiques

11.6.3.1. Ostéopathie musculo-squelettique fiche 306

11.6.3.2. Ostéopathie crânio-sacrée fiche 308

11.6.3.3. Ostéopathie myofasciale fiche 307

11.6.3.4. Neurologie appliquée fiche 309

11.6.3.5. Techniques ostéopathiques et Education palpatoire fiche109


11.6.3.6. Philosophie ostéopathique fiche 111

11.6.3.7. Clinique ostéopathique fiche 2/310

11.6.4. Enseignement général


11.6.4.1. Les différentes médecines fiche 110

11.6.4.2. Contrôles théorique et pratique

CHAPITRE : IX : La formation en alternance	REFERENTIEL 
MODULE : Programme d'enseignement	
CLASSEMENT : 11.7 à 11.7.4.1.	12.04.2002

11.7 Matières enseignées en 2^{ème} année

- 11.7.1. Sciences fondamentales humaines
 - 11.7.1.1. Anatomie crânienne appliquée fiche 301
 - 11.7.1.2. Anatomie viscérale appliquée fiche 401
- 11.7.2. Sciences Médicales
 - 11.7.2.1. Imagerie médicale fiche 304
 - 11.7.2.2. Physiopathologie et sémiologie fiche 2/702
- 11.7.3. Sciences Ostéopathiques
 - 11.7.3.1. Ostéopathie musculo-squelettique fiche 306
 - 11.7.3.2. Ostéopathie crânio-sacrée fiche 308
 - 11.7.3.3. Ostéopathie myofasciale fiche 406
 - 11.7.3.4. Ostéopathie viscérale fiche 408
 - 11.7.3.5. Neurologie appliquée fiche 309
 - 11.7.3.6. Techniques ostéopathiques et Education palpatoire fiche 209
 - 11.7.3.7. Philosophie ostéopathique fiche 311
 - 11.7.3.8. Clinique ostéopathique fiche 2/409
- 11.7.4. Enseignement général
 - 11.7.4.1. Contrôles théorique et pratique

CHAPITRE : IX : La formation en alternance	REFERENTIEL 
MODULE : Programme d'enseignement	
CLASSEMENT : 11.8 à 11.8.4.1.	12.04.2002

11.8 Matières enseignées en 3^{ème} année

11.8.1. Sciences fondamentales humaines

- 11.8.1.1. Anatomie crânienne appliquée fiche 301
- 11.8.1.2. Anatomie viscérale appliquée fiche 401
- 11.8.1.3. Psychologie fiche 501

11.8.2. Sciences Médicales


- 11.8.2.1. Imagerie médicale fiche 403
- 11.8.2.2. Physiopathologie et sémiologie fiche 2/703

11.8.3. Sciences Ostéopathiques

- 11.8.3.1. Ostéopathie musculo-squelettique fiches 405/306
- 11.8.3.2. Ostéopathie crânio-sacrée fiche 407
- 11.8.3.3. Ostéopathie myofasciale fiche 406
- 11.8.3.4. Ostéopathie viscérale fiche 408
- 11.8.3.5. Synthèse clinique fiche 507
- 11.8.3.6. Techniques ostéopathiques et Education palpatoire fiche 209
- 11.8.3.7. Clinique ostéopathique fiche 2/508

11.8.4. Enseignement général

- 11.8.4.1. Contrôles théorique et pratique

CHAPITRE : IX : La formation en alternance	REFERENTIEL 
MODULE : Programme d'enseignement	
CLASSEMENT : 11.9 à 11.9.4.1.	12.04.2002

11.9 Matières enseignées en 4^{ème} année

11.9.1. Sciences fondamentales humaines

- 11.9.1.1. Anatomie crânienne appliquée fiche 301
- 11.9.1.2. Anatomie viscérale appliquée fiche 401
- 11.9.1.3. Examens biologiques fiche 303
- 11.9.1.4. Psychologie fiche 501
- 11.9.1.5. Pharmacologie fiche 502

11.9.2. Sciences Médicales


- 11.9.2.1. Imagerie médicale fiche 403

11.9.3. Sciences Ostéopathiques

- 11.9.3.1. Ostéopathie musculo-squelettique fiches 405/306
- 11.9.3.2. Ostéopathie crânio-sacrée fiche 407
- 11.9.3.3. Ostéopathie viscérale fiche 506
- 11.9.3.4. Synthèse clinique fiche 507
- 11.9.3.5. Philosophie ostéopathique fiche 311
- 11.9.3.6. Clinique ostéopathique fiche 2/508

11.9.4. Enseignement général


- 11.9.4.1. Contrôles théorique et pratique

CHAPITRE : IX : La formation en alternance	REFERENTIEL 
MODULE : Programme d'enseignement	
CLASSEMENT : 11.10 à 12	12.04.2002

11.10 Matières enseignées en 5^{ème} année

- 11.10.1. Sciences fondamentales humaines
 - 11.10.1.1. Anatomie viscérale appliquée fiche 401
- 11.10.2. Sciences Médicales
 - 11.10.2.1. Imagerie médicale fiche 503
- 11.10.3. Sciences Ostéopathiques
 - 11.10.3.1. Ostéopathie musculo-squelettique fiches 405/306
 - 11.10.3.2. Ostéopathie crânio-sacrée fiche 505
 - 11.10.3.3. Ostéopathie viscérale fiche 506
 - 11.10.3.4. Synthèse clinique fiche 507
 - 11.10.3.5. Clinique ostéopathique fiche 2/508
- 11.10.4. Enseignement général
 - 11.10.4.1. Méthodologie de la recherche fiche 511
 - 11.10.4.2. Contrôles théorique et pratique

12. Le troisième cycle d'enseignement en alternance est construit de façon identique au troisième cycle d'enseignement initial (cf. chapitre VIII).

CHAPITRE : X	REFERENTIEL 
MODULE : Loi n°2002-303 du 4 mars	
CLASSEMENT :	12.04.2002

X - Loi n° 2002-303 du 4 mars 2002

Relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé

L'usage professionnel du titre d'ostéopathe ou de chiropracteur est réservé aux personnes titulaires d'un diplôme sanctionnant une formation spécifique à l'ostéopathie ou à la chiropraxie délivrée par un établissement de formation agréé par le ministre chargé de la santé dans des conditions fixées par décret. Le programme et la durée des études préparatoires et des épreuves après lesquelles peut être délivré ce diplôme sont fixés par voie réglementaire.

S'il s'agit d'un diplôme délivré à l'étranger, il doit conférer à son titulaire une qualification reconnue analogue, selon des modalités fixées par décret.


Les praticiens en exercice, à la date d'application de la présente loi, peuvent se voir reconnaître le titre d'ostéopathe ou de chiropracteur s'ils satisfont à des conditions de formation ou d'expérience professionnelle analogues à celles des titulaires du diplôme mentionné au premier alinéa. Ces conditions sont déterminées par décret.

Toute personne faisant un usage professionnel du titre d'ostéopathe ou de chiropracteur est soumise à une obligation de formation continue, dans des conditions définies par décret. L'Agence Nationale d'Accréditation et d'Evaluation en Santé est chargée d'élaborer et de valider des recommandations de bonnes pratiques. Elle établit une liste de ces bonnes pratiques à enseigner dans les établissements de formation délivrant le diplôme mentionné au premier alinéa.

Un décret établit la liste des actes que les praticiens justifiant du titre d'ostéopathe ou de chiropracteur sont autorisés à effectuer, ainsi que les conditions dans lesquelles ils sont appelés à les accomplir.

Ces praticiens ne peuvent exercer leur profession que s'ils sont inscrits sur une liste dressée par le représentant de l'Etat dans le département de leur résidence professionnelle, qui enregistre leurs diplômes, certificats, titres ou autorisations.

Journal Officiel : Numéro 54 du 5 Mars 2002

CHAPITRE : XI : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : 1er cycle - 1ère année	
CLASSEMENT : Fiches 1/101 à 1/112	12.04.2002

XI - Programme d'enseignement 1^{ère} année du premier cycle

A. Fiches de structure de l'enseignement des matières au programme de la 1^{ère} année du premier cycle.

Sciences fondamentales humaines

Biologie cellulaire	fiche 1/101
Embryologie - Histologie	fiche 1/102
Physique appliquée au corps humain	fiche 1/103
Biochimie	fiche 1/104
Biomécanique - Cinésiologie	fiche 1/105
Anatomie appliquée	fiche 1/106
Physiologie fondamentale	fiche 1/107
Psychologie	fiche 1/108


Sciences ostéopathiques

Techniques ostéopathiques - Education palpatoire	fiche 1/109
---	-------------

Enseignement général

Histoire des différentes médecines	fiche 1/110
Philosophie ostéopathique	fiche 1/111
Anglais	fiche 1/112

Rappel : Supports pédagogiques : tous les supports présentés aux étudiants devront faire référence aux sources bibliographiques

CHAPITRE : XI : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : 1er cycle - 1ère année	
CLASSEMENT : Fiche 1/101	12.04.2002

SCIENCES FONDAMENTALES HUMAINES

BIOLOGIE CELLULAIRE

Année : 1^{ère} année

Durée : 50 heures minimum

1 Objectifs :

Découverte et acquisition des différents aspects de la physiologie cellulaire.

2 Compétences nécessaires à l'enseignement

DEA, Doctorat es Sciences, CES de Biologie, Diplôme d'état de docteur en médecine.

3 Forme d'enseignement

Magistral.

4 Supports pédagogiques requis

Polycopiés - Rétrocalques.

5 Acquisitions extérieures

Recherches et travail personnel.

6 Plan - Programme


- Cytologie.
- Génétique.

7 Spécificités

Module d'enseignement pouvant être groupé avec le module d'enseignement de biochimie (note égale ou supérieure à 10 sur 20 pour la biologie cellulaire).


8 Contrôles

Examens de validation de l'unité d'enseignement.

CHAPITRE : XI : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : 1er cycle - 1ère année	
CLASSEMENT : Fiche 1/102	12.04.2002

SCIENCES FONDAMENTALES HUMAINES
EMBRYOLOGIE - HISTOLOGIE

Année : 1 ^{ère} année	Durée : 50 heures minimum
1 Objectifs : Apporter les connaissances nécessaires à la physiologie des tissus humains.	
2 Compétences nécessaires à l'enseignement DEA, Doctorat es Sciences, CES d'embryo-histologie, Diplôme d'état de docteur en médecine.	
3 Forme d'enseignement Magistral.	
4 Supports pédagogiques requis Polycopiés - Rétrocalques.	
5 Acquisitions extérieures : Recherches et travail personnel.	
6 Plan - Programme <ul style="list-style-type: none"> • Embryogénèse et organogénèse humaine. • Histogénèse et histologie des différents tissus humains. 	
7 Spécificités Néant.	
8 Contrôles Examens de validation de l'unité d'enseignement.	

CHAPITRE : XI : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : 1er cycle - 1ère année	
CLASSEMENT : Fiche 1/103	12.04.2002

SCIENCES FONDAMENTALES HUMAINES
PHYSIQUE APPLIQUEE AU CORPS HUMAIN

Année : 1 ^{ère} année	Durée : 20 heures minimum
--------------------------------	---------------------------

1 Objectifs :

Apporter les connaissances nécessaires à la compréhension des lois physiques appliquées à la physiologie du corps humain.

2 Compétences nécessaires à l'enseignement

Diplômes d'ingénieur, DEA, Doctorat es Sciences, CES de Biophysique.

3 Forme d'enseignement :

Magistral.

4 Supports pédagogiques requis

Polycopiés – Rétrocalques.

5 Acquisitions extérieures

Recherches et travail personnel.

6 Plan - Programme


- Eléments de mécanique.
- Eléments de thermodynamique et de mécanique des fluides.
- Eléments d'optique.

7 Spécificités

Néant.

8 Contrôles

Examens de validation de l'unité d'enseignement.

CHAPITRE : XI : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : 1er cycle - 1ère année	
CLASSEMENT : Fiche 1/104	12.04.2002

SCIENCES FONDAMENTALES HUMAINES

BIOCHIMIE

Année : 1^{ère} année

Durée : 30 heures minimum

1 Objectifs :

Faire acquérir à l'étudiant les différents aspects chimiques, métaboliques, enzymologiques et énergétiques nécessaires à la compréhension de la physiologie cellulaire et tissulaire.

2 Compétences nécessaires à l'enseignement

DEA, Doctorat, CES de Biochimie.

3 Forme d'enseignement

Magistral.

4 Supports pédagogiques requis

Polycopiés - Rétrocalques.

5 Acquisitions extérieures

Recherches et travail personnel.

6 Plan - Programme


- Rappels de chimie générale.
- Enzymologie.
- Métabolisme énergétique.
- Métabolisme des glucides, lipides et protides.

7 Spécificités

Module d'enseignement pouvant être groupé avec le module d'enseignement de biochimie (note égale ou supérieure à 10 sur 20 pour la biologie cellulaire).

8 Contrôles

Examens de validation de l'unité d'enseignement.

CHAPITRE : XI : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : 1er cycle - 1ère année	
CLASSEMENT : Fiche 1/105	12.04.2002

SCIENCES FONDAMENTALES HUMAINES

BIOMECHANIQUE - CINESIOLOGIE

Année : 1^{ère} année

Durée : 90 heures minimum

1 Objectifs :

Enseigner à l'étudiant les principes fondamentaux des lois du développement osseux en relation avec la biomécanique segmentaire pour le préparer à la compréhension des fonctions dynamiques du corps humain.

2 Compétences nécessaires à l'enseignement

D.O.MROF., Maîtrise de Biomécanique.

3 Forme d'enseignement

Magistral.

4 Supports pédagogiques requis

Polycopiés - Rétrocalques.

5 Acquisitions extérieures

Recherches et travail personnel.

6 Plan - Programme

- Le tronc : physiologie articulaire et musculaire.
- ou les membres supérieurs et inférieurs : physiologie articulaire et musculaire. } fiche 1/202


7 Spécificités

Travaux dirigés.

8 Contrôles

Examens de validation de l'unité d'enseignement.

L'un ou l'autre de ces modules d'enseignements de biomécanique peut être traité et validé en 1^{ère} année ou en 2^{ème} année du premier cycle d'études ostéopathiques. (fiche 1/202)

CHAPITRE : XI : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : 1er cycle - 1ère année	
CLASSEMENT : Fiche 1/106	12.04.2002

SCIENCES FONDAMENTALES HUMAINES

ANATOMIE APPLIQUEE

Année : 1^{ère} année

Durée : 100 heures minimum

1 Objectifs :

Acquérir les connaissances anatomiques indispensables du système musculo-squelettique, nécessaires à l'application clinique future, dans le concept ostéopathique.

2 Compétences nécessaires à l'enseignement

D.O.MROF assistant de cours depuis 2 ans minimum, Diplôme d'état de docteur en médecine, DEA ou DESS d'anatomie fondamentale, DU d'anatomie D.O.MROF.

3 Forme d'enseignement

Magistral.

4 Supports pédagogiques requis

Polycopiés - Rétrocalques.

5 Acquisitions extérieures

Recherches et travail personnel.

6 Plan - Programme

Le tronc : ostéologie, arthrologie, myologie, angiologie, neurologie. (fiche 1/203)
ou les membres supérieurs et inférieurs : ostéologie, arthrologie, myologie, angiologie, neurologie. (fiche 1/203)


7 Spécificités

Travaux dirigés.

8 Contrôles

Examens de validation de l'unité d'enseignement.

L'un ou l'autre de ces modules d'enseignements peut être traité et validé en 1^{ère} année ou en 2^{ème} année du premier cycle d'études ostéopathiques. (fiche 1/203)

CHAPITRE : XI : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL	
MODULE : 1er cycle - 1ère année		
CLASSEMENT : Fiche 1/107	12.04.2002	

SCIENCES FONDAMENTALES HUMAINES

PHYSIOLOGIE FONDAMENTALE

Année : 1^{ère} année

Durée : 100 heures minimum

1 Objectifs :

Etudier les grandes fonctions physiologiques du corps humain pour servir de références et de support à l'enseignement futur de la physiopathologie et de la pathologie.

2 Compétences nécessaires à l'enseignement

DEA, Doctorat es Sciences, CES de Physiologie, Diplôme d'état de docteur en médecine.

3 Forme d'enseignement

Magistral.

4 Supports pédagogiques requis

Polycopiés - Rétrocalques.

5 Acquisitions extérieures

Recherches et travail personnel.

6 Plan - Programme


- Fonction respiratoire.
- Fonction sanguine.
- Fonction nerveuse. (voir fiche 1/206 = 50 H minimum)
- Fonction de relation.

7 Spécificités

Les différentes fonctions physiologiques humaines doivent être validées en totalité en fin de premier cycle d'études ostéopathiques.

8 Contrôles


Examens de validation de l'unité d'enseignement.

CHAPITRE : XI : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : 1er cycle - 1ère année	
CLASSEMENT : Fiche 1/108	12.04.2002

SCIENCES FONDAMENTALES HUMAINES

PSYCHOLOGIE


Année : 1 ^{ère} année	Durée : 20 heures minimum
1 Objectifs : Introduction à la Psychologie.	
2 Compétences nécessaires à l'enseignement DEA, DESS en psychologie.	
3 Forme d'enseignement Magistral.	
4 Supports pédagogiques requis Polycopiés - Rétrocalques.	
5 Acquisitions extérieures Recherches et travail personnel.	
6 Plan - Programme <ul style="list-style-type: none"> • Historique. • Démarches psychologiques. 	
7 Spécificités Cette matière peut être débutée en deuxième cycle d'études ostéopathiques.	
8 Contrôles Examen final de validation de l'unité d'enseignement.	

CHAPITRE : XI : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : 1er cycle - 1ère année	
CLASSEMENT : Fiche 1/109	12.04.2002

SCIENCES OSTEOPATHIQUES

TECHNIQUES OSTEOPATHIQUES – EDUCATION PALPATOIRE


Année : 1 ^{ère} année	Durée : 125 heures minimum
<p>1 Objectifs : Education et apprentissage de la manualité de l'étudiant. Acquisition des postures de travail et des techniques tissulaires de base.</p>	
<p>2 Compétences nécessaires à l'enseignement D.O.MROF., assistant de cours depuis 3 ans minimum.</p>	
<p>3 Forme d'enseignement Travaux pratiques.</p>	
<p>4 Supports pédagogiques requis Polycopiés - Rétrocalques.</p>	
<p>5 Acquisitions extérieures Travail personnel.</p>	
<p>6 Plan - Programme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Anatomie topographique et palpatoire. • Education palpatoire. • Tests tissulaires. • Techniques tissulaires. • Tronc ou membres. (fiche 1/209) 	
<p>7 Spécificités Néant.</p>	
<p>8 Contrôles Examen final de validation de l'unité d'enseignement.</p>	

CHAPITRE : XI : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : 1er cycle - 1ère année	
CLASSEMENT : Fiche 1/110	12.04.2002

ENSEIGNEMENT GENERAL


HISTOIRE DES DIFFERENTES MEDECINES

Année : 1 ^{ère} année	Durée : 25 Heures minimum
<p>1 Objectifs : Faire acquérir à l'étudiant les principales étapes du développement de la médecine à travers le monde et en particulier de l'Ostéopathie pour lui permettre de mieux comprendre la spécificité de l'Ostéopathie et son mode d'évolution depuis sa création.</p>	
<p>2 Compétences nécessaires à l'enseignement D.O.MROF. depuis 2 ans minimum.</p>	
<p>3 Forme d'enseignement Magistral.</p>	
<p>4 Supports pédagogiques requis Polycopiés – Rétricalques.</p>	
<p>5 Acquisitions extérieures Recherches et travail personnel.</p>	
<p>6 Plan - Programme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les médecines de l'Antiquité. • Les médecines du Moyen-Âge. • Les médecines modernes. 	
<p>7 Spécificités Néant.</p>	
<p>8 Contrôles Examen final de validation de l'unité d'enseignement groupé avec la matière philosophie ostéopathique. (fiche 1/111)</p>	

CHAPITRE : XI : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : 1er cycle - 1ère année	
CLASSEMENT : Fiche 1/111	12.04.2002

ENSEIGNEMENT GENERAL
PHILOSOPHIE OSTEOPATHIQUE


Année : 1 ^{ère} année	Durée : 25 heures minimum
<p>1 Objectifs : Faire acquérir à l'étudiant les principes et le concept philosophique ostéopathiques pour permettre de mieux comprendre et mieux appréhender l'approche et le fonctionnement de l'Etre Humain dans sa globalité.</p>	
<p>2 Compétences nécessaires à l'enseignement D.O.MROF. depuis 5 ans minimum.</p>	
<p>3 Forme d'enseignement Magistral.</p>	
<p>4 Supports pédagogiques requis Polycopiés – Rétrocalques.</p>	
<p>5 Acquisitions extérieures Recherches et travail personnel.</p>	
<p>6 Plan - Programme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le Concept ostéopathique holistique. • Le Concept crânio-sacré. • La pensée de A.T. Still et W.G. Sutherland. 	
<p>7 Spécificités Néant.</p>	
<p>8 Contrôles Examen final de validation de l'unité d'enseignement groupée avec la matière Histoire des différentes Médecines. (fiche 1/110)</p>	

CHAPITRE : XI : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : 1er cycle - 1ère année	
CLASSEMENT : Fiche 1/112	12.04.2002

ENSEIGNEMENT GENERAL

ANGLAIS

Année : 1 ^{ère} année	Durée : 50 heures minimum
1 Objectifs : Permettre à l'étudiant de développer un anglais scientifique.	
2 Compétences nécessaires à l'enseignement DEA - Doctorat.	
3 Forme d'enseignement Oro - écrite.	
4 Supports pédagogiques requis Textes écrits et sonores.	
5 Acquisitions extérieures Recherches et travail personnel.	
6 Plan - Programme <ul style="list-style-type: none"> • Vocabulaire et grammaire anglaise. • Version - Thème à partir de textes scientifiques et philosophiques ostéopathiques. • Anglais conversationnel. 	
7 Spécificité Matière obligatoire en 1 ^{ère} année du 1 ^{er} cycle.	
8 Contrôles Examen final de validation de l'unité d'enseignement.	

CHAPITRE : XI : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : 1er cycle - 2ème année	
CLASSEMENT : Fiches 1/201 à 1/212	12.04.2002

XI - Programme d'enseignement 2^{ème} année du premier cycle

B. Fiches de structure de l'enseignement des matières au programme de la 2^{ème} année du premier cycle.

Sciences fondamentales humaines

Bactériologie - Virologie - Hématologie - Immunologie	fiche 1/201
Biomécanique	fiche 1/202
Anatomie appliquée	fiche 1/203
Physiologie fondamentale	fiche 1/204
Psychologie	fiche 1/205
Neurologie appliquée	fiche 1/206

Sciences médicales

Lecture Radiologique - Imagerie médicale	fiche 1/207
Sémiologie	fiche 1/208


Sciences ostéopathiques

Techniques ostéopathiques	fiche 1/209
---------------------------	-------------

Enseignement général

Hygiène et santé publique (secours d'urgence)	fiche 1/210
Anglais	fiche 1/211
Mathématiques - Statistiques	fiche 1/212

Rappel : Supports pédagogiques : tous les supports présentés aux étudiants devront faire référence aux sources bibliographiques

CHAPITRE : XI : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : 1er cycle - 2ème année	
CLASSEMENT : Fiche 1/201	12.04.2002

SCIENCES FONDAMENTALES HUMAINES

BACTERIOLOGIE – VIROLOGIE - HEMATOLOGIE - IMMUNOLOGIE

Année : 2^{ème} année

Durée : 25 heures minimum

1 Objectifs :

Etudier les bases indispensables à la compréhension des mécanismes infectieux et immunitaires. Epidémiologie des maladies infectieuses.

2 Compétences nécessaires à l'enseignement

DEA, Doctorat es Sciences, CES de Bactériologie, hématologie, immunologie.

3 Forme d'enseignement

Magistral.

4 Supports pédagogiques requis

Polycopiés – Rétrocalques.

5 Acquisitions extérieures

Recherches et travail personnel.

6 Plan - Programme


- Bactériologie – virologie : physiologie et épidémiologie bactérienne, virale et parasitaire.
- Immunologie : appareil immunitaire – mécanismes de défense immunitaire.
- Vaccinations.

7 Spécificités

Travaux dirigés.


8 Contrôles

Examen final de validation de l'unité d'enseignement.

CHAPITRE : XI : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : 1er cycle - 2ème année	
CLASSEMENT : Fiche 1/202	12.04.2002

SCIENCES FONDAMENTALES HUMAINES
BIOMECHANIQUE

Année : 2 ^{ème} année	Durée : 90 heures minimum
1 Objectifs : Enseigner à l'étudiant les principes fondamentaux des lois du développement osseux en relation avec la biomécanique segmentaire pour le préparer à la compréhension des fonctions dynamiques du corps humain.	
2 Compétences nécessaires à l'enseignement D.O.MROF. Maîtrise de Biomécanique.	
3 Forme d'enseignement Magistral.	
4 Supports pédagogiques requis Polycopiés - Rétrocalques.	
5 Acquisitions extérieures : Recherches et travail personnel.	
6 Plan - Programme <ul style="list-style-type: none"> • Les membres supérieurs et inférieurs : physiologie articulaire et musculaire. • ou le tronc : physiologie articulaire et musculaire. (fiche 1/105) 	
7 Spécificités Travaux dirigés.	
8 Contrôles Examen final de validation de l'unité d'enseignement. L'une ou l'autre de ces unités d'enseignements de biomécanique peut être traitée et validée en 1 ^{ère} année ou en 2 ^{ème} année du premier cycle d'études ostéopathiques. (fiche 1/105)	

CHAPITRE : XI : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL	
MODULE : 1er cycle - 2ème année		
CLASSEMENT : Fiche 1/203	12.04.2002	

SCIENCES FONDAMENTALES HUMAINES

ANATOMIE APPLIQUEE

Année : 2^{ème} année

Durée : 100 heures minimum

1 Objectifs :

Acquérir les connaissances anatomiques indispensables du système musculo-squelettique, nécessaires à l'application clinique future, dans le concept ostéopathique.

2 Compétences nécessaires à l'enseignement

D.O.MROF. assistant de cours depuis 2 ans minimum, Diplôme d'état de docteur en médecine, ou DESS d'anatomie fondamentale, DU d'anatomie D.O.MROF.

3 Forme d'enseignement :

Magistral.

4 Supports pédagogiques requis

Polycopiés - Rétrocalques.

5 Acquisitions extérieures

Recherches et travail personnel.

6 Plan - Programme

- Les membres supérieurs et inférieurs : ostéologie, arthrologie, myologie, angiologie, neurologie. (fiche 1/106)
- ou le tronc : ostéologie, arthrologie, myologie, angiologie, neurologie. (fiche 1/106)


7 Spécificités

Travaux dirigés.

8 Contrôles

Contrôles continus et examen final de validation de l'unité d'enseignement.


L'une ou l'autre de ces unités d'enseignements peut être traitée et validée en 1^{ère} année ou en 2^{ème} année du premier cycle d'études ostéopathiques. (fiche 1/106)

CHAPITRE : XI : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : 1er cycle - 2ème année	
CLASSEMENT : Fiche 1/204	12.04.2002

SCIENCES FONDAMENTALES HUMAINES

PHYSIOLOGIE FONDAMENTALE


Année : 2 ^{ème} année	Durée : 100 heures minimum
1 Objectifs : Etudier les grandes fonctions physiologiques du corps humain pour servir de références et de support à l'enseignement futur de la physiopathologie et de la pathologie.	
2 Compétences nécessaires à l'enseignement DEA, Doctorat es Sciences, CES de Physiologie, Diplôme d'état de docteur en médecine.	
3 Forme d'enseignement Magistral.	
4 Supports pédagogiques requis Polycopiés – Rétrocalques.	
5 Acquisitions extérieures Recherches et travail personnel.	
6 Plan - Programme <ul style="list-style-type: none"> • Fonction cardio-vasculaire. • Fonction digestive. • Fonction rénale. • Fonction neurovégétative. • Fonction endocrine et métabolique. • Fonction reproductrice. 	
7 Spécificités Les différentes fonctions physiologiques humaines doivent être validées en totalité en fin de premier cycle d'études ostéopathiques.	
8 Contrôles Examen final de validation de l'unité d'enseignement.	

CHAPITRE : XI : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : 1er cycle - 2ème année	
CLASSEMENT : Fiche 1/205	12.04.2002

SCIENCES FONDAMENTALES HUMAINES


PSYCHOLOGIE

Année : 2 ^{ème} année	Durée : 20 heures minimum
1 Objectifs : Introduction à la Psychologie.	
2 Compétences nécessaires à l'enseignement DEA, DESS en psychologie.	
3 Forme d'enseignement Magistral.	
4 Supports pédagogiques requis Polycopiés – Rétrocalques.	
5 Acquisitions extérieures Recherches et travail personnel.	
6 Plan - Programme <ul style="list-style-type: none"> • Historique. • Démarches psychologiques. 	
7 Spécificités - (OPTIONNELLE) Cette matière peut être débutée en premier cycle d'études ostéopathiques. (fiche 1/108)	
8 Contrôles Examen final de validation de l'unité d'enseignement.	

CHAPITRE : XI : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : 1er cycle - 2ème année	
CLASSEMENT : Fiche 1/206	12.04.2002

SCIENCES MEDICALES
NEUROLOGIE APPLIQUEE

Année : 2 ^{ème} année	Durée : 50 heures minimum
1 Objectifs : Enseigner les bases fondamentales de l'anatomie et de la physiologie nerveuse pour servir de références et de support à l'enseignement de la physiopathologie et de la pathologie du système nerveux.	
2 Compétences nécessaires à l'enseignement D.O.MROF. assistant depuis 3 ans minimum, Diplôme d'état de docteur en médecine.	
3 Forme d'enseignement Magistral.	
4 Supports pédagogiques requis Polycopiés - Rétrocalques.	
5 Acquisitions extérieures Recherches et travail personnel.	
6 Plan - Programme • Anatomie et physiologie des systèmes nerveux : central, périphérique et neuro-végétatif.	
7 Spécificités Néant.	
8 Contrôles Examen final de validation de l'unité d'enseignement. Cette unité d'enseignement peut faire l'objet d'une validation spécifique ou être intégrée comme module d'enseignement dans l'unité d'enseignement de physiologie et validée comme telle. (fiche 1/107)	

CHAPITRE : XI : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : 1er cycle - 2ème année	
CLASSEMENT : Fiche 1/207	12.04.2002

SCIENCES MEDICALES

LECTURE RADIOLOGIQUE – IMAGERIE MEDICALE

Année : 2^{ème} année

Durée : 15 heures minimum

1 Objectifs :

Etude des principes radiophysiques de base et des différents examens radiologiques.
Apprentissage de l'anatomie radiologique normale du squelette.

2 Compétences nécessaires à l'enseignement

Diplôme d'état de docteur en médecine : CES de Radiologie.

3 Forme d'enseignement

Magistral.

4 Supports pédagogiques requis

Polycopiés – Rétrocalques.

5 Acquisitions extérieures

Recherches et travail personnel.

6 Plan - Programme


- Principes de radiophysique et des différentes techniques d'imagerie.
- Radio anatomie normale du rachis et des membres.

7 Spécificités

Travaux dirigés.

8 Contrôles


Examen final de validation de l'unité d'enseignement.

CHAPITRE : XI : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : 1er cycle - 2ème année	
CLASSEMENT : Fiche 1/208	12.04.2002

SCIENCES MEDICALES


SEMIOLOGIE

Année : 2 ^{ème} année	Durée : 40 heures minimum
<p>1 Objectifs : Acquisition par l'étudiant des connaissances générales de base, dans le but de développer les capacités d'observation et de synthèse clinique.</p>	
<p>2 Compétences nécessaires à l'enseignement Diplôme d'état de docteur en médecine.</p>	
<p>3 Forme d'enseignement Magistral.</p>	
<p>4 Supports pédagogiques requis Polycopiés - Rétrocalques.</p>	
<p>5 Acquisitions extérieures Recherches et travail personnel.</p>	
<p>6 Plan - Programme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sémantique médicale. • Approche sémiologique du patient. • Sémiologie médicale et chirurgicale élémentaires. 	
<p>7 Spécificités Néant.</p>	
<p>8 Contrôles Examen final de validation de l'unité d'enseignement.</p>	

CHAPITRE : XI : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : 1er cycle - 2ème année	
CLASSEMENT : Fiche 1/209	12.04.2002

SCIENCES OSTEOPATHIQUES
TECHNIQUES OSTEOPATHIQUES

Année : 2^{ème} année	Durée : 125 heures minimum
1 Objectifs : Poursuite de l'enseignement des techniques tissulaires. Analyse et compréhension des différentes dysfonctions ostéopathiques de l'appareil musculo-squelettique.	
2 Compétences nécessaires à l'enseignement D.O.MROF. assistant de cours depuis 3 ans minimum.	
3 Forme d'enseignement Travaux Pratiques.	
4 Supports pédagogiques requis Polycopiés - Rétrocalques.	
5 Acquisitions extérieures Recherches et travail personnel.	
6 Plan - Programme <ul style="list-style-type: none"> • Membres ou tronc. (fiche 1/110) • Anatomie topographique et palpatoire. • Education palpatoire. • Tests tissulaires. • Techniques articulaires, musculo-ligamentaires et réflexes. 	
7 Spécificités Néant.	
8 Contrôles Examen final de validation de l'unité d'enseignement.	

CHAPITRE : XI : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : 1er cycle - 2ème année	
CLASSEMENT : Fiche 1/210	12.04.2002

ENSEIGNEMENT GENERAL
HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE

Année : 2 ^{ème} année	Durée : Selon critères de formation AFPS - 15 heures
---------------------------------------	---

1 Objectifs :

Faire acquérir à l'étudiant la capacité à administrer les premiers secours à personne en danger.

2 Compétences nécessaires à l'enseignement

Monitorat AFPS.

3 Forme d'enseignement

Magistral et pratique.

4 Supports pédagogiques requis

Polycopiés - Rétrocalques.

5 Acquisitions extérieures

Travail personnel.

6 Plan - Programme


- Conduite à tenir en urgence.
- Techniques de réanimation.

7 Spécificités

Travaux dirigés.

8 Contrôles


Examen final de validation. (AFPS)

CHAPITRE : XI : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : 1er cycle - 2ème année	
CLASSEMENT : Fiche 1/211	12.04.2002

ENSEIGNEMENT GENERAL


ANGLAIS

Année : 2 ^{ème} année	Durée : 50 heures minimum
1 Objectifs : Permettre à l'étudiant de développer un anglais scientifique.	
2 Compétences nécessaires à l'enseignement DEA - Doctorat.	
3 Forme d'enseignement Oro - écrite.	
4 Supports pédagogiques requis Textes écrits et sonores.	
5 Acquisitions extérieures Recherches et travail personnel.	
6 Plan - Programme <ul style="list-style-type: none"> • Vocabulaire et grammaire anglaise. • Version - Thème à partir de textes scientifiques et philosophiques ostéopathiques. • Anglais conversationnel. 	
7 Spécificités Matière obligatoire en 2 ^{ème} année du 1 ^{er} cycle.	
8 Contrôles Examen final de validation de l'unité d'enseignement.	

CHAPITRE : XI : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : 1er cycle - 2ème année	
CLASSEMENT : Fiche 1/212	12.04.2002

ENSEIGNEMENT GENERAL
MATHEMATIQUES - STATISTIQUES

Année : 2 ^{ème} année	Durée : 50 Heures minimum
<p>1 Objectifs : Familiariser l'étudiant aux calculs statistiques pour lui permettre d'en tirer des conclusions objectives dans les travaux de recherche de fin de cursus.</p>	
<p>2 Compétences nécessaires à l'enseignement DEA, Doctorat es Sciences, CES de Statistiques, DIU de méthodologie et STARC (statistiques appliquées à la recherche clinique).</p>	
<p>3 Forme d'enseignement Magistral.</p>	
<p>4 Supports pédagogiques requis Polycopiés - Rétrocalques.</p>	
<p>5 Acquisitions extérieures Recherches et travail personnel.</p>	
<p>6 Plan - Programme <u>Mathématiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonctions, fonctions logarithmiques et exponentielles, fonctions à plusieurs variables. • Calcul d'intégrales - Développement limités. <p><u>Statistiques :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Analyse Combinatoire - Probabilités - Variables aléatoires - Lois et études statistiques. 	
<p>7 Spécificités Optionnelle.</p>	
<p>8 Contrôles Examen final de validation de l'unité d'enseignement.</p>	

CHAPITRE : XII : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : 2ème cycle 1ère année	
CLASSEMENT : Fiches 2/301 à 2/312	12.04.2002

XII - Programme d'enseignement 1^{ère} année du deuxième cycle

A. Fiches de structure de l'enseignement des matières au programme de la 1^{ère} année du deuxième cycle.

Sciences fondamentales

Anatomie crânienne appliquée	fiche 2/301
Psychologie	fiche 2/302
Examens biologiques	fiche 2/303

Sciences médicales

Imagerie médicale	fiche 2/304
Physiopathologie et pathologie	fiche 2/305


Sciences ostéopathiques

Ostéopathie musculo-squelettique	fiche 2/306
Ostéopathie myofasciale	fiche 2/307
Ostéopathie crânio-sacrée	fiche 2/308
Neurologie appliquée	fiche 2/309
Clinique ostéopathique	fiche 2/310

Enseignement général

Philosophie ostéopathique	fiche 2/311
Anglais (optionnel)	fiche 2/312

Rappel : Supports pédagogiques : tous les supports présentés aux étudiants devront faire référence aux sources bibliographiques

CHAPITRE : XII : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : 2ème cycle - 1ère année	
CLASSEMENT : Fiche 2/301	12.04.2002

SCIENCES FONDAMENTALES HUMAINES

ANATOMIE CRANIENNE APPLIQUEE

Année : 1^{ère} année

Durée : 75 heures minimum

1 Objectifs :

Acquérir les connaissances anatomiques nécessaires à l'application clinique future sur le système crânio-sacré dans le concept ostéopathique.

2 Compétences nécessaires à l'enseignement

D.O.MROF. assistant de cours depuis 2 ans minimum, Diplôme d'état de docteur en médecine, CES d'anatomie fondamentale.

3 Forme d'enseignement

Magistral.

4 Supports pédagogiques requis

Polycopiés - Rétrocalques.

5 Acquisitions extérieures

Recherches et travail personnel.

6 Plan - Programme


- Anatomie crânio-sacrée : 75 heures

7 Spécificités

Validations en UE ou en ME.

8 Contrôles

Examen final de validation de l'unité d'enseignement ou validation en module d'enseignement qui est traité dans le cadre de l'unité d'enseignement d'ostéopathie crânio-sacrée.

CHAPITRE : XII : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : 2ème cycle - 1ère année	
CLASSEMENT : Fiche 2/302	12.04.2002

SCIENCES FONDAMENTALES HUMAINES

PSYCHOLOGIE

Année : 1^{ère} année

Durée : 30 heures minimum

1 Objectifs :

Enseigner à l'étudiant les différentes étapes de la maturation psychique et les paramètres de la "normalité" chez l'être humain.

2 Compétences nécessaires à l'enseignement

DEA, DESS en psychologie.

3 Forme d'enseignement

Magistral.

4 Supports pédagogiques requis

Polycopiés - Rétrocalques.

5 Acquisitions extérieures

Recherches et travail personnel.

6 Plan - Programme


- L'adolescence.
- Le normal et le pathologique.
- Le sens du symptôme.
- Grands repères nosographiques.

7 Spécificités

Cette matière peut-être débutée en premier cycle.

8 Contrôles

Examen final de validation de l'unité d'enseignement.

CHAPITRE : XII : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : 2ème cycle - 1ère année	
CLASSEMENT : Fiche 2/303	12.04.2002

SCIENCES FONDAMENTALES HUMAINES

EXAMENS BIOLOGIQUES

Année : 1^{ère} année

Durée : 20 heures minimum

1 Objectifs :

Apprendre à l'étudiant à savoir lire et interpréter les examens biologiques les plus courants.

2 Compétences nécessaires à l'enseignement

Diplôme d'état de docteur en médecine, Docteur en biologie ou Diplôme d'état de docteur en pharmacie.

3 Forme d'enseignement

Magistral.

4 Supports pédagogiques requis

Polycopiés - Rétrocalques.

5 Acquisitions extérieures

Recherches et travail personnel.

6 Plan - Programme


- Examens du sang.
- Examens des urines.
- Examens divers.

7 Spécificités

Cette unité d'enseignement peut être enseignée spécifiquement ou comme module d'enseignement dans le cadre de l'enseignement spécifique de l'unité d'enseignement de pathologie, validée comme telle. (cf 2/305)

8 Contrôles

Examen final de validation de l'unité d'enseignement.

CHAPITRE : XII : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL	
MODULE : 2ème cycle - 1ère année		
CLASSEMENT : Fiche 2/304	12.04.2002	

SCIENCES MEDICALES

IMAGERIE MEDICALE

Année : 1^{ère} année

Durée : 40 heures minimum

1 Objectifs :

Etude de la sémiologie et de la pathologie osseuse.

2 Compétences nécessaires à l'enseignement

Diplôme d'état de docteur en médecine, CES de radiologie.

3 Forme d'enseignement

Magistral.

4 Supports pédagogiques requis

Polycopiés – Rétrocalques.
Clichés radiologiques et imageries diverses.

5 Acquisitions extérieures

Recherches et travail personnel.

6 Plan - Programme

- Sémiologie radiologique osseuse.
- Radiologie à visée ostéopathique : scanner, IRM
- Radiologie crânienne.


7 Spécificités

Travaux dirigés.

Remarque : L'unité d'enseignement de l'imagerie médicale doit comporter un minimum de 120 heures réparties de manière séquentielle et validable en module d'enseignement pendant la totalité du cycle d'études ostéopathiques.

8 Contrôles

Examen final de validation de l'unité d'enseignement.

CHAPITRE : XII : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : 2ème cycle - 1ère année	
CLASSEMENT : Fiche 2/305	12.04.2002

SCIENCES MEDICALES

PHYSIOPATHOLOGIE ET PATHOLOGIE

Année : 1^{ère} année

Durée : 155 heures minimum

1 Objectifs :

Donner à l'étudiant une connaissance étendue et précise :

- des mécanismes physiopathologiques des différents systèmes physiologiques.
- des symptômes.
- des pathologies.

L'étudiant devra apprendre à construire une méthodologie complète d'examen lui permettant de ne pas méconnaître une pathologie organique.

2 Compétences nécessaires à l'enseignement

Diplôme d'état de docteur en médecine.

3 Forme d'enseignement

Magistral.

4 Supports pédagogiques requis

Polycopiés – Rétrocalques.

5 Acquisitions extérieures

Recherches et travail personnel.

6 Plan - Programme


- Pathologie rhumatologique.
- Pathologie neurologique.
- Pathologie ORL.
- Pathologies traumatique et orthopédique.

7 Spécificités

Néant.

8 Contrôles

Examen final de validation de l'unité d'enseignement.

CHAPITRE : XII : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : 2ème cycle - 1ère année	
CLASSEMENT : Fiche 2/306	12.04.2002

SCIENCES OSTÉOPATHIQUES

OSTÉOPATHIE MUSCULO-SQUELETTIQUE

Année : 1^{ère} année

Durée : 125 heures minimum

1 Objectifs :

Faire acquérir à l'étudiant les bases théoriques et pratiques pour la maîtrise du diagnostic ostéopathique et des techniques de normalisation de la structure musculo-squelettique.

2 Compétences nécessaires à l'enseignement

D.O.MROF. assistant depuis 3 ans minimum.

3 Forme d'enseignement

Magistral et pratique.

4 Supports pédagogiques requis

Polycopiés - Rétrocalques - TP.

5 Acquisitions extérieures

Recherches et travail personnel.

6 Plan - Programme


- Biomécanique ostéopathique musculo-squelettique.
- Physiopathologie et pathologie ostéopathique musculo-squelettiques : tests diagnostics et techniques de normalisation rachidienne et des membres.

7 Spécificités

Travaux dirigés.

8 Contrôles

Examen final de validation de l'unité d'enseignement.

CHAPITRE : XII : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : 2ème cycle - 1ère année	
CLASSEMENT : Fiche 2/307	12.04.2002

SCIENCES OSTÉOPATHIQUES
OSTÉOPATHIE MYOFASCIALE

Année : 1 ^{ère} année	Durée : 50 heures minimum
--------------------------------	---------------------------

1 Objectifs :

Apprentissage des différents tests et techniques myofasciales.

2 Compétences nécessaires à l'enseignement

D.O.MROF. assistant depuis 3 ans minimum.

3 Forme d'enseignement

Magistral et pratique.

4 Supports pédagogiques requis

Polycopiés - Rétrocalques - TP.

5 Acquisitions extérieures

Recherches et travail personnel.

6 Plan - Programme


- Concept ostéopathique myofascial.
- Embryologie, anatomie et physiologie des fascias.
- Tests et techniques d'équilibration myofasciales.

7 Spécificités

Travaux dirigés.

8 Contrôles

Examen final de validation de l'unité d'enseignement.

CHAPITRE : XII : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : 2ème cycle - 1ère année	
CLASSEMENT : Fiche 2/308	12.04.2002

SCIENCES OSTÉOPATHIQUES
OSTÉOPATHIE CRANIO-SACRÉE

Année : 1 ^{ère} année	Durée : 100 heures minimum
--------------------------------	----------------------------

1 Objectifs :

Faire acquérir à l'étudiant les bases indispensables en biocinétique et palpation crânio-sacrée pour commencer à élaborer une méthodologie diagnostique et thérapeutique ostéopathique spécifique.

2 Compétences nécessaires à l'enseignement

D.O.MROF. assistant depuis 3 ans minimum.

3 Forme d'enseignement

Magistral et pratique.

4 Supports pédagogiques requis

Polycopiés - Rétrocalques - TP.

5 Acquisitions extérieures

Recherches et travail personnel.

6 Plan - Programme


- Concept ostéopathique crânio-sacré.
- Biocinétique crânio-sacrée.
- Physiopathologie ostéopathique crânio-sacrée.
- Tests et corrections génériques de la base et de la voûte.

7 Spécificités

Travaux dirigés.


8 Contrôles

Examen final de validation de l'unité d'enseignement.

CHAPITRE : XII : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : 2ème cycle - 1ère année	
CLASSEMENT : Fiche 2/309	12.04.2002

SCIENCES OSTÉOPATHIQUES
NEUROLOGIE APPLIQUÉE

Année : 1 ^{ère} année	Durée : 50 heures minimum
<p>1 Objectifs : Faire acquérir à l'étudiant les bases physiopathologiques et pathologiques nécessaires à la compréhension des symptômes fonctionnels d'origine neurovégétative.</p>	
<p>2 Compétences nécessaires à l'enseignement D.O.MROF. assistant depuis 3 ans minimum.</p>	
<p>3 Forme d'enseignement Magistral.</p>	
<p>4 Supports pédagogiques requis Polycopiés - Rétrocalques - TP.</p>	
<p>5 Acquisitions extérieures Recherches et travail personnel.</p>	
<p>6 Plan - Programme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approche ostéopathique de la physiopathologie et de la pathologie. • Traitement ostéopathique du système nerveux autonome. 	
<p>7 Spécificités Travaux dirigés.</p>	
<p>8 Contrôles Examen final de validation de l'unité d'enseignement. Cette unité d'enseignement peut être validée spécifiquement ou être intégrée en module d'enseignement dans l'unité d'enseignement de l'ostéopathie myofasciale.</p>	

CHAPITRE : XII : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : 2ème cycle - 1ère année	
CLASSEMENT : Fiche 2/310	12.04.2002

SCIENCES OSTÉOPATHIQUES
CLINIQUE OSTÉOPATHIQUE

Année : 1^{ère} année

Durée : 125 heures minimum de participation
à des travaux de groupe dont
20 heures de pratique personnelle

1 Objectifs :

Apprendre à l'étudiant à conduire un interrogatoire et un examen clinique ostéopathique.
Présentation de cas cliniques.

2 Compétences nécessaires à l'enseignement

D.O.MROF, assistant depuis 3 ans minimum.

3 Forme d'enseignement

Pratique.

4 Supports pédagogiques requis

Clinique.

5 Acquisitions extérieures

Recherches et travail personnel.

6 Plan - Programme


- Anamnèse.
- Examen ostéopathique - Diagnostic d'exclusion.
- Traitement musculo-squelettique et fascial.

7 Spécificités

Application et pratique en clinique ostéopathique.


8 Contrôles

Validation des connaissances par contrôles continus et/ou examen final de validation de l'unité d'enseignement.

CHAPITRE : XII : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : 2ème cycle - 1ère année	
CLASSEMENT : Fiche 2/311	12.04.2002

ENSEIGNEMENT GENERAL
PHILOSOPHIE OSTÉOPATHIQUE

Année : 1 ^{ère} année	Durée : 50 heures minimum
<p>1 Objectifs : Poursuite de l'enseignement des principes et du concept philosophique ostéopathiques dans les interrelations des différents systèmes musculo-squelettiques, fasciaux, viscéraux et crânio-sacrés.</p>	
<p>2 Compétences nécessaires à l'enseignement D.O.MROF. depuis 5 ans minimum.</p>	
<p>3 Forme d'enseignement Magistral.</p>	
<p>4 Supports pédagogiques requis Polycopiés – Rétrocalques.</p>	
<p>5 Acquisitions extérieures Recherches et travail personnel.</p>	
<p>6 Plan - Programme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Conception de l'état de santé globale. • Interrelations des systèmes physiologiques. 	
<p>7 Spécificités Matière pouvant être incluse dans les unités d'enseignements d'ostéopathie musculo-squelettique, fasciale, viscérale et crânio-sacrée.</p>	
<p>8 Contrôles Contrôles continus.</p>	

CHAPITRE : XII : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : 2ème cycle - 1ère année	
CLASSEMENT : Fiche 2/312	12.04.2002

ENSEIGNEMENT GENERAL

ANGLAIS

Année : 1^{ère} année

Durée : 50 heures minimum

1 Objectifs :

Permettre à l'étudiant de développer un anglais scientifique.

2 Compétences nécessaires à l'enseignement

DEA, Doctorat.

3 Forme d'enseignement

Oro - écrite.

4 Supports pédagogiques requis

Textes écrits et sonores.

5 Acquisitions extérieures

Recherches et travail personnel.

6 Plan - Programme


- Vocabulaire et grammaire anglaise.
- Version - thème à partir de textes spécifiques et philosophiques ostéopathiques.
- Anglais conversationnel.

7 Spécificités

Optionnelle.

8 Contrôles

Examen final de validation de l'unité d'enseignement.

CHAPITRE : XII : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : 2ème cycle 2ème année	
CLASSEMENT : Fiches 2/401 à 2/409	12.04.2002

XII - Programme d'enseignement 2^{ème} année du deuxième cycle

B. Fiches de structure de l'enseignement des matières au programme de la 2^{ème} année du deuxième cycle.

Sciences fondamentales

Anatomie viscérale appliquée fiche 2/401
Psychologie fiche 2/402


Sciences médicales

Imagerie médicale fiche 2/403
Pathologie fiche 2/404

Sciences ostéopathiques

Ostéopathie musculo-squelettique fiche 2/405
Ostéopathie myofasciale fiche 2/406
Ostéopathie crânio-sacrée fiche 2/407
Ostéopathie viscérale fiche 2/408
Clinique ostéopathique fiche 2/409

Rappel : Supports pédagogiques : tous les supports présentés aux étudiants
devront faire référence aux sources bibliographiques

CHAPITRE : XII : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : 2ème cycle - 2ème année	
CLASSEMENT : Fiche 2/401	12.04.2002

SCIENCES FONDAMENTALES HUMAINES
ANATOMIE VISCERALE APPLIQUEE

Année : 2^{ème} année

Durée : 50 heures minimum

1 Objectifs :

Faire acquérir à l'étudiant les connaissances précises en anatomie viscérale lui permettant de localiser, palper, examiner et manipuler les tissus viscéraux.

2 Compétences nécessaires à l'enseignement

D.O.MROF. assistant de cours depuis 2 ans minimum, Diplôme d'état de docteur en médecine, CES d'anatomie fondamentale.

3 Forme d'enseignement

Magistral.

4 Supports pédagogiques requis

Polycopiés - Rétrocalques.

5 Acquisitions extérieures

Recherches et travail personnel.

6 Plan - Programme


- Système digestif.
- Système cardio-pulmonaire.
- Système génito-urinaire.

7 Spécificités

Travaux dirigés.

8 Contrôles

Examen final de validation de l'unité d'enseignement ou en module d'enseignement traité dans le cadre de l'unité d'enseignement d'ostéopathie viscérale.

CHAPITRE : XII : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : 2 ^{ème} cycle - 2 ^{ème} année	
CLASSEMENT : Fiche 2/402	12.04.2002

SCIENCES FONDAMENTALES HUMAINES

PSYCHOLOGIE

Année : 2^{ème} année

Durée : 30 heures minimum

1 Objectifs :

Donner à l'étudiant les connaissances de bases nécessaires à la reconnaissance d'un terrain psychiatrique nécessaire pour orienter le patient vers une discipline médicale qualifiée.

2 Compétences nécessaires à l'enseignement

DEA, DESS en psychologie.

3 Forme d'enseignement

Magistral.

4 Supports pédagogiques requis

Polycopiés - Rétrocalques.

5 Acquisitions extérieures

Recherches et travail personnel.

6 Plan - Programme


- Névroses.
- Psychoses.
- Etats limites.
- Affections psychosomatiques.

7 Spécificités

Néant.

8 Contrôles

Examen final de validation de l'unité d'enseignement.

CHAPITRE : XII : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : 2ème cycle - 2ème année	
CLASSEMENT : Fiche 2/403	12.04.2002

SCIENCES MEDICALES

IMAGERIE MEDICALE

Année : 2^{ème} année

Durée : 25 heures minimum

1 Objectifs :

Faire acquérir à l'étudiant les bases essentielles de lecture radiologique lui permettant d'orienter si nécessaire le patient vers une discipline médicale qualifiée.

2 Compétences nécessaires à l'enseignement

Diplôme d'état de docteur en médecine, CES de radiologie.

3 Forme d'enseignement

Magistral.

4 Supports pédagogiques requis

Polycopiés – Rétrocalques.
Clichés radiologiques et imageries médicales.

5 Acquisitions extérieures

Recherches et travail personnel.

6 Plan - Programme


- Imagerie viscérale.

7 Spécificités

Travaux dirigés.

8 Contrôles

Examen final de validation de l'unité d'enseignement.

CHAPITRE : XII : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : 2 ^{ème} cycle - 2 ^{ème} année	
CLASSEMENT : Fiche 2/404	12.04.2002

SCIENCES MEDICALES

PATHOLOGIE

Année : 2^{ème} année

Durée : 160 heures minimum

1 Objectifs :

Faire acquérir à l'étudiant une connaissance étendue et précise :

- des mécanismes physiopathologiques des différents systèmes physiologiques.
- des symptômes.
- des pathologies.

L'étudiant devra apprendre à construire une méthodologie complète d'examen lui permettant de ne pas méconnaître une pathologie organique.

2 Compétences nécessaires à l'enseignement

Diplôme d'état de docteur en médecine.

3 Forme d'enseignement

Magistral.

4 Supports pédagogiques requis

Polycopiés - Rétrocalques.

5 Acquisitions extérieures

Recherches et travail personnel.

6 Plan - Programme


- Pathologie digestive.
- Pathologie génito-urinaire.
- Pathologies gynécologique et obstétricale.
- Pathologie pédiatrique.
- Pathologies cardio-vasculaire et respiratoire.

7 Spécificités

Ces matières peuvent être enseignées soit en 1^{ère} soit en 2^{ème} année de deuxième cycle.

8 Contrôles

Examen final de validation de l'unité d'enseignement.

CHAPITRE : XII : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : 2ème cycle - 2ème année	
CLASSEMENT : Fiche 2/405	12.04.2002

SCIENCES OSTEOPATHIQUES

OSTEOPATHIE MUSCULO-SQUELETTIQUE

Année : 2^{ème} année

Durée : 125 heures minimum

1 Objectifs :

Faire acquérir à l'étudiant les connaissances fondamentales spécifiques à l'ostéopathie dans les mécanismes physiopathologiques et pathologiques fonctionnels.

2 Compétences nécessaires à l'enseignement

D.O.MROF. assistant depuis 3 ans minimum.

3 Forme d'enseignement

Magistral et pratique.

4 Supports pédagogiques requis

Polycopiés - Rétrocalques.

5 Acquisitions extérieures

Recherches et travail personnel.

6 Plan - Programme


- Physiopathologie et pathologie ostéopathiques du tronc, de la ceinture scapulaire et des membres supérieurs.

7 Spécificités

Travaux pratiques.

8 Contrôles

Examen final de validation de l'unité d'enseignement.

CHAPITRE : XII : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL	
MODULE : 2ème cycle - 2ème année		
CLASSEMENT : Fiche 2/406	12.04.2002	

SCIENCES OSTEOPATHIQUES
OSTEOPATHIE MYOFASCIALE

Année : 2 ^{ème} année	Durée : 90 heures minimum
--------------------------------	---------------------------

1 Objectifs :

Poursuite de l'apprentissage des différents tests et techniques myofasciales.

2 Compétences nécessaires à l'enseignement

D.O.MROF. assistant depuis 3 ans minimum.

3 Forme d'enseignement

Magistral et pratique.

4 Supports pédagogiques requis

Polycopiés - Rétrocalques.

5 Acquisitions extérieures

Recherches et travail personnel.

6 Plan - Programme


Tests et techniques spécifiques d'équilibration fasciale.

7 Spécificités

Travaux pratiques.


8 Contrôles

Examen final de validation de l'unité d'enseignement.

CHAPITRE : XII : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : 2ème cycle - 2ème année	
CLASSEMENT : Fiche 2/407	12.04.2002


SCIENCES OSTEOPATHIQUES
OSTEOPATHIE CRANIO-SACREE

Année : 2 ^{ème} année	Durée : 125 heures minimum
<p>1 Objectifs : Faire acquérir à l'étudiant les connaissances indispensables de la physiopathologie et de la pathologie fonctionnelle spécifiquement ostéopathique du système crânio-sacré.</p>	
<p>2 Compétences nécessaires à l'enseignement D.O.MROF. assistant depuis 3 ans minimum.</p>	
<p>3 Forme d'enseignement Magistral et pratique.</p>	
<p>4 Supports pédagogiques requis Polycopiés - Rétrocalques.</p>	
<p>5 Acquisitions extérieures Recherches et travail personnel.</p>	
<p>6 Plan - Programme • Physiopathologie et pathologie crânio-sacrée.</p>	
<p>7 Spécificités Travaux pratiques.</p>	
<p>8 Contrôles Examen final de validation de l'unité d'enseignement.</p>	

CHAPITRE : XII : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : 2ème cycle - 2ème année	
CLASSEMENT : Fiche 2/408	12.04.2002

SCIENCES OSTEOPATHIQUES
OSTEOPATHIE VISCERALE

Année : 2 ^{ème} année	Durée : 125 heures minimum
<p>1 Objectifs : Faire acquérir à l'étudiant la maîtrise du diagnostic palpatoire manuel et des différentes techniques de normalisation de la mobilité des organes et viscères.</p>	
<p>2 Compétences nécessaires à l'enseignement D.O.MROF. assistant depuis 3 ans minimum.</p>	
<p>3 Forme d'enseignement Magistral et pratique.</p>	
<p>4 Supports pédagogiques requis Polycopiés - Rétrocalques.</p>	
<p>5 Acquisitions extérieures Recherches et travail personnel.</p>	
<p>6 Plan - Programme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bases générales et concept en ostéopathie viscérale. • Système digestif. • Système urinaire. 	
<p>7 Spécificités L'enseignement de cette matière peut être débuté en 1^{ère} année de deuxième cycle.</p>	
<p>8 Contrôles Examen final de validation de l'unité d'enseignement.</p>	

CHAPITRE : XII : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : 2ème cycle - 2ème année	
CLASSEMENT : Fiche 2/409	12.04.2002

SCIENCES OSTÉOPATHIQUES

CLINIQUE OSTÉOPATHIQUE

Année : 2^{ème} année

Durée : 250 heures minimum de participation à des travaux de groupe dont 30 heures de pratique personnelle

1 Objectifs :

Permettre à l'étudiant d'acquérir la maîtrise pratique de son art, tant en matière diagnostique que thérapeutique ostéopathiques.

2 Compétences nécessaires à l'enseignement

D.O.MROF. assistant depuis 3 ans minimum.

3 Forme d'enseignement

Pratique.

4 Supports pédagogiques requis

Clinique.

5 Acquisitions extérieures

Recherches et travail personnel.

6 Plan - Programme


- Examen ostéopathique - Diagnostic d'exclusion.
- Traitement musculo-squelettique, crânio-sacré et viscéral.

7 Spécificités

Application et pratique en clinique ostéopathique.

8 Contrôles

Examens de validation de l'unité d'enseignement.

CHAPITRE : XII : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : 2ème cycle 3ème année	
CLASSEMENT : Fiches 2/501 à 2/511	12.04.2002

XII - Programme d'enseignement 3^{ème} année du deuxième cycle

C. Fiches de structure de l'enseignement des matières au programme de la 3^{ème} année du deuxième cycle.

Sciences fondamentales

Psychologie	fiche 2/501
Pharmacologie	fiche 2/502

Sciences médicales

Imagerie médicale	fiche 2/503
Pathologie	fiche 2/504


Sciences ostéopathiques

Ostéopathie crânio-sacrée	fiche 2/505
Ostéopathie viscérale	fiche 2/506
Synthèses cliniques ostéopathiques	fiche 2/507
Clinique ostéopathique	fiche 2/508

Enseignement général

Anglais (optionnel)	fiche 2/509
Diététique	fiche 2/510
Méthodologie de la recherche	fiche 2/511

Rappel : Supports pédagogiques : tous les supports présentés aux étudiants devront faire référence aux sources bibliographiques

CHAPITRE : XII : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : 2ème cycle - 3ème année	
CLASSEMENT : Fiche 2/501	12.04.2002

SCIENCES FONDAMENTALES HUMAINES

PSYCHOLOGIE

Année : 3^{ème} année

Durée : 30 heures minimum

1 Objectifs :

Etude de la relation thérapeute patient.

2 Compétences nécessaires à l'enseignement

DEA, DESS en psychologie.

3 Forme d'enseignement

Magistral.

4 Supports pédagogiques requis

Polycopiés - Rétrocalques.

5 Acquisitions extérieures

Recherches et travail personnel.

6 Plan - Programme


- Diagnostic psychologique
- Relation soignant - soigné
- Attitudes et responsabilité thérapeutiques

7 Spécificités

Néant.

8 Contrôles

Examen final de validation de l'unité d'enseignement.

CHAPITRE : XII : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : 2 ^{ème} cycle - 3 ^{ème} année	
CLASSEMENT : Fiche 2/502	12.04.2002

SCIENCES FONDAMENTALES HUMAINES

PHARMACOLOGIE

Année : 3^{ème} année

Durée : 20 heures minimum

1 Objectifs :

Transmettre à l'étudiant les bases suffisantes pour lui permettre de connaître les actions et les effets des médicaments prescrits par le médecin traitant et d'avoir ainsi des indications supplémentaires sur l'état général ou local du patient.

2 Compétences nécessaires à l'enseignement

Diplôme d'état de docteur en médecine ou Diplôme d'état de docteur en pharmacie.

3 Forme d'enseignement

Magistral.

4 Supports pédagogiques requis

Polycopiés – Rétrocalques.

5 Acquisitions extérieures

Recherches et travail personnel.

6 Plan - Programme


- Pharmacologie générale.
- Pharmacologie des spécialités.
- Médicaments et santé publique.
- Effets des médicaments sur le corps humain.

7 Spécificités

Module pouvant être intégré dans l'enseignement de la pathologie.

8 Contrôles

- Examen final de validation de l'unité d'enseignement.
- Dans le cas d'intégration à l'enseignement de la pathologie, ces connaissances doivent être validées dans ce module d'enseignement spécifique.

CHAPITRE : XII : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : 2ème cycle - 3ème année	
CLASSEMENT : Fiche 2/503	12.04.2002

SCIENCES MEDICALES

IMAGERIE MEDICALE

Année : 3^{ème} année

Durée : 40 heures minimum

1 Objectifs :

Faire acquérir à l'étudiant les bases essentielles de lecture radiologique lui permettant d'orienter si nécessaire le patient à une discipline médicale qualifiée en la matière.

2 Compétences nécessaires à l'enseignement

Diplôme d'état de docteur en médecine, CES de radiologie.

3 Forme d'enseignement

Magistral.

4 Supports pédagogiques requis

Polycopiés - Rétrocalques et imageries médicales.

5 Acquisitions extérieures

Recherches et travail personnel.

6 Plan - Programme


- Pathologie viscérale (suite).

7 Spécificités

Travaux dirigés.

8 Contrôles

Examen final de validation de l'unité d'enseignement.

CHAPITRE : XII : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : 2 ^{ème} cycle - 3 ^{ème} année	
CLASSEMENT : Fiche 2/504	12.04.2002

SCIENCES MEDICALES

PATHOLOGIE

Année : 3^{ème} année

Durée : 50 heures minimum

1 Objectifs :

Faire acquérir à l'étudiant une connaissance étendue et précise :

- des mécanismes physiopathologiques des différents systèmes physiologiques.
- des symptômes.
- des pathologies.

L'étudiant devra apprendre à construire une méthodologie complète d'examen lui permettant de ne pas méconnaître une pathologie organique.

2 Compétences nécessaires à l'enseignement

Diplôme d'état de docteur en médecine.

3 Forme d'enseignement

Magistral.

4 Supports pédagogiques requis

Polycopiés - Rétrocalques.

5 Acquisitions extérieures

Recherches et travail personnel.

6 Plan - Programme


- Pathologie endocrinienne.
- Diagnostic d'exclusion.
- Pathologie obstétricale et gynécologique.
- Cas cliniques, conduites à tenir.

7 Spécificités

Néant.

8 Contrôles

Examen final de validation de l'unité d'enseignement.

CHAPITRE : XII : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : 2ème cycle - 3ème année	
CLASSEMENT : Fiche 2/505	12.04.2002

SCIENCES OSTÉOPATHIQUES
OSTÉOPATHIE CRANIO-SACRÉE

Année : 3 ^{ème} année	Durée : 75 heures minimum
--------------------------------	---------------------------

1 Objectifs :

Faire acquérir à l'étudiant le raisonnement diagnostique et thérapeutique ostéopathiques lui permettant d'aborder, en toute sécurité pour le patient, les pathologies fonctionnelles ORL, pédiatriques et ophtalmologiques.

2 Compétences nécessaires à l'enseignement

D.O.MROF. assistant depuis 3 ans minimum.

3 Forme d'enseignement

Magistral et pratique.

4 Supports pédagogiques requis

Polycopiés – Rétrocalques.

5 Acquisitions extérieures

Recherches et travail personnels

6 Plan - Programme


- Pathologies fonctionnelles ORL et pédiatriques.
- Méthodologie crânio-sacrée.
- Ophtalmologie

7 Spécificités

Travaux dirigés.

8 Contrôles

Examen final de validation de l'unité d'enseignement.

CHAPITRE : XII : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : 2ème cycle - 3ème année	
CLASSEMENT : Fiche 2/506	12.04.2002

SCIENCES OSTÉOPATHIQUES

OSTÉOPATHIE VISCÉRALE

Année : 3^{ème} année

Durée : 55 heures minimum

1 Objectifs :

Faire acquérir à l'étudiant la maîtrise du diagnostic palpatoire manuel et des différentes techniques de normalisation de la mobilité des organes et viscères.

2 Compétences nécessaires à l'enseignement

D.O.MROF. assistant depuis 3 ans minimum.

3 Forme d'enseignement

Magistral et pratique.

4 Supports pédagogiques requis

Polycopiés - Rétrocalques.

5 Acquisitions extérieures

Recherches et travail personnel.

6 Plan - Programme


- Système cardio-pulmonaire.
- Système gynécologique.

7 Spécificités

Travaux pratiques.


8 Contrôles

Examen final de validation de l'unité d'enseignement.

CHAPITRE : XII : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL	
MODULE : 2ème cycle - 3ème année		
CLASSEMENT : Fiche 2/507	12.04.2002	

SCIENCES OSTEOPATHIQUES
SYNTHESE CLINIQUE OSTEOPATHIQUE

Année : 3 ^{ème} année	Durée : 135 heures minimum
1 Objectifs : Apprendre à l'étudiant à conduire un diagnostic et une stratégie thérapeutique avec méthode, garantissant la sécurité du patient.	
2 Compétences nécessaires à l'enseignement D.O.MRO.F enseignant depuis 3 ans minimum.	
3 Forme d'enseignement Magistral et pratique.	
4 Supports pédagogiques requis Polycopiés - Rétrocalques.	
5 Acquisitions extérieures Recherches et travail personnel.	
6 Plan - Programme <ul style="list-style-type: none"> • Méthodologie ostéopathique diagnostique. • Méthodologie ostéopathique thérapeutique. 	
7 Spécificités Travaux dirigés.	
8 Contrôles Examen final de validation de l'unité d'enseignement de clinique ostéopathique.	

CHAPITRE : XII : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : 2ème cycle - 3ème année	
CLASSEMENT : Fiche 2/508	12.04.2002

SCIENCES OSTEOPATHIQUES
CLINIQUE OSTEOPATHIQUE

Année : 3^{ème} année

Durée : 375 heures minimum
de participation à des travaux de groupe
dont 50 heures de pratique personnelle

1 Objectifs :

Poursuite de l'**acquisition** par l'étudiant de la maîtrise de son art tant en matière diagnostique que thérapeutique ostéopathiques pour la sécurité du patient.

2 Compétences nécessaires à l'enseignement

D.O.MROF. assistant depuis 3 ans minimum.

3 Forme d'enseignement

Pratique.

4 Supports pédagogiques requis

Clinique.

5 Acquisitions extérieures

Recherches et travail personnel.

6 Plan - Programme


- Examen ostéopathique - Diagnostic d'exclusion.
- Traitement ostéopathique global.

7 Spécificités

Application et pratique en clinique ostéopathique.

8 Contrôles

Examen final de validation de l'unité d'enseignement de clinique ostéopathique.

CHAPITRE : XII : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : 2ème cycle - 3ème année	
CLASSEMENT : Fiche 2/509	12.04.2002

ENSEIGNEMENT GENERAL

ANGLAIS

Année : 3^{ème} année

Durée : 50 heures minimum

1 Objectifs :

Permettre à l'étudiant de développer un anglais scientifique.

2 Compétences nécessaires à l'enseignement

DEA, Doctorat.

3 Forme d'enseignement

Oro - écrite.

4 Supports pédagogiques requis

Textes écrits et audio-visuels.

5 Acquisitions extérieures

Recherches et travail personnel.

6 Plan - Programme


- Vocabulaire et grammaire anglaise.
- Version - thème à partir de textes scientifiques et philosophiques ostéopathiques.
- Anglais conversationnel.

7 Spécificités

Optionnelle.

8 Contrôles

Examen final de validation de l'unité d'enseignement.

CHAPITRE : XII : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : 2ème cycle - 3ème année	
CLASSEMENT : Fiche 2/510	12.04.2002

ENSEIGNEMENT GENERAL

DIETETIQUE

Année : 3^{ème} année

Durée : 20 heures minimum

1 Objectifs :

Faire acquérir à l'étudiant les bases minimales de diététique pour les conseils qu'il pourrait être amené à donner à ses patients, afin d'améliorer leur équilibre nutritionnel.

2 Compétences nécessaires à l'enseignement

Diplôme de diététicien, Nutritionniste, Diplôme d'état de docteur en médecine.

3 Forme d'enseignement

Magistral.

4 Supports pédagogiques requis

Polycopiés - Rétrocalques.

5 Acquisitions extérieures

Recherches et travail personnel.

6 Plan - Programme


- Principes nutritionnels.
- Besoins énergétiques du corps humain.
- Les troubles métaboliques.
- Les troubles organiques.

7 Spécificités

Travaux dirigés.

8 Contrôles

Examen final de validation de l'unité d'enseignement.

CHAPITRE : XII : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : 2 ^{ème} cycle - 3 ^{ème} année	
CLASSEMENT : Fiche 2/511	12.04.2002

ENSEIGNEMENT GENERAL
METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

Année : 3 ^{ème} année	Durée : 20 heures minimum
--------------------------------	---------------------------

1 Objectifs :

Donner à l'étudiant les connaissances nécessaires de méthodologie lui permettant d'analyser les données pratiques d'une compilation, d'une enquête ou d'une recherche dans le but de préparer son mémoire.

2 Compétences nécessaires à l'enseignement

D.O.MROF. assistant de cours depuis 3 ans minimum, Diplôme d'état de docteur en médecine, Doctorat es Sciences, Diplômes es qualité.

3 Forme d'enseignement

Magistral et pratique.

4 Supports pédagogiques requis

Polycopiés - Rétrocalques - Informatique.

5 Acquisitions extérieures

Etudes de cas et travaux de groupe.

6 Plan - Programme


- Initiation à la méthodologie.
- Recherche et outils de recherche.
- Différents types de recherche.

7 Spécificités

Travaux de groupe.

8 Contrôles

Exposés oraux des travaux écrits.

CHAPITRE : XIII : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : 3ème cycle	
CLASSEMENT : Fiches 3/601 à 3/607	12.04.2002

XIII - Programme d'enseignement troisième cycle

A. Fiches de structure de l'enseignement des matières au programme du troisième cycle.


Enseignement général

Comptabilité - Gestion - Législation	fiche 3/601
Ethique et Déontologie	fiche 3/602
Médecine légale	fiche 3/603
Méthodologie de la recherche	fiche 3/604

Sciences ostéopathiques

Etudes spécialisées	fiche 3/605
Clinique ostéopathique	fiche 3/606
Mémoire en ostéopathie	fiche 3/607

Rappel : Supports pédagogiques : tous les supports présentés aux étudiants devront faire référence aux sources bibliographiques

CHAPITRE : XIII : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : 3 ^{ème} cycle	
CLASSEMENT : Fiche 3/601	12.04.2002

ENSEIGNEMENT GENERAL

COMPTABILITE - GESTION - LEGISLATION

Année : 3^{ème} cycle

Durée : 15 heures minimum

1 Objectifs :

Donner à l'étudiant des connaissances essentielles à l'organisation, la gestion comptable et la législation concernant sa future profession.

2 Compétences nécessaires à l'enseignement

D.O.MROF. assistant de cours depuis 3 ans minimum, Diplômes es qualité.

3 Forme d'enseignement

Magistral et pratique.

4 Supports pédagogiques requis

Polycopiés - Rétrocalques - Informatique.

5 Acquisitions extérieures

Travail personnel.

6 Plan - Programme


- Comptabilité : le plan comptable et spécificités liées à l'exercice d'une profession libérale.
- Gestion : organisation d'un cabinet d'ostéopathie - fiscalité.
- Législation : éléments du code de la santé publique - éléments du code civil.

7 Spécificités

Néant.

8 Contrôles

Validation présenteielle.

CHAPITRE : XIII : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : 3 ^{ème} cycle	
CLASSEMENT : Fiche 3/602	12.04.2002

ENSEIGNEMENT GENERAL
ETHIQUE ET DEONTOLOGIE

Année : 3 ^{ème} cycle	Durée : 10 heures minimum
--------------------------------	---------------------------

1 Objectifs :

Donner à l'étudiant les connaissances nécessaires sur les règles et conditions d'exercice de sa future profession.

2 Compétences nécessaires à l'enseignement

D.O.MROF. assistant de cours depuis 3 ans minimum.

3 Forme d'enseignement

Magistral.

4 Supports pédagogiques requis

Polycopiés - Rétrocalques.

5 Acquisitions extérieures

Recherches et travail personnel.

6 Plan - Programme


Ethique et Déontologie professionnelle.

7 Spécificités

Néant.

8 Contrôles


Question intégrée à la synthèse orale lors de l'épreuve de l'examen final de compétence clinique et thérapeutique.

CHAPITRE : XIII : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : 3ème cycle	
CLASSEMENT : Fiche 3/603	12.04.2002

ENSEIGNEMENT GENERAL

MEDECINE LEGALE

Année : 3 ^{ème} cycle	Durée : 15 heures minimum
1 Objectifs : Donner à l'étudiant les éléments nécessaires en matière de médecine légale en vue de son futur exercice professionnel.	
2 Compétences nécessaires à l'enseignement : Diplôme d'état de docteur en médecine, expert auprès des tribunaux.	
3 Forme d'enseignement Magistral	
4 Supports pédagogiques requis Polycopiés	
5 Acquisitions extérieures	
6 Plan - Programme <ul style="list-style-type: none"> • L'organisation judiciaire en France : 2h. • La responsabilité professionnelle (civile et pénale) : 2h. • La déontologie : 1h. • Le secret professionnel : 2h. • Les soins conformes aux données de la science : 2h. • L'abstention fautive (la non-assistance) : 1h. • L'expertise médicale : 1h. • Les accidents de manipulations : 1h. • Conduite à tenir en cas de plainte d'un patient : 1h. • Les médecines complémentaires en France (historique, législation et perspectives), dans les pays de la C.E.E., au Québec et aux Etats-Unis : 2h. 	
7 Spécificités	
8 Contrôles Validation présenteielle.	

CHAPITRE : XIII : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : 3 ^{ème} cycle	
CLASSEMENT : Fiche 3/604	12.04.2002

ENSEIGNEMENT GENERAL

METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

Année : 3^{ème} cycle

Durée : 30 heures minimum

1 Objectifs :

Donner à l'étudiant les connaissances nécessaires de méthodologie lui permettant d'analyser les données pratiques d'une compilation, d'une enquête ou d'une recherche.

2 Compétences nécessaires à l'enseignement

D.O.MROF. assistant de cours depuis 2 ans minimum, Diplôme d'état de docteur en médecine, Doctorat es Sciences, Diplômes es qualité.

3 Forme d'enseignement

Magistral et pratique.

4 Supports pédagogiques requis

Polycopiés - Rétrocalques - Informatique.

5 Acquisitions extérieures

Recherches et travail personnel.

6 Plan - Programme


- Méthodologie appliquée à l'ostéopathie.
- Thèmes et étapes de recherche.
- Problématique, hypothèses.
- Analyse des résultats.
- La soutenance de mémoire.

7 Spécificités

Travaux dirigés.

8 Contrôles


Validation par le comité de lecture de l'établissement d'origine et par le jury national de mémoire.

CHAPITRE : XIII : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : 3 ^{ème} cycle	
CLASSEMENT : Fiche 3/605	12.04.2002

SCIENCES OSTEOPATHIQUES

ETUDES SPECIALISEES


Année : 3 ^{ème} cycle	Durée : 230 heures minimum
<p>1 Objectifs : Sensibiliser l'étudiant à des connaissances complémentaires dans les différentes orientations en relation avec l'élargissement des champs d'intervention de l'ostéopathie.</p>	
<p>2 Compétences nécessaires à l'enseignement D.O.MROF. assistant de cours depuis 3 ans minimum, Diplôme d'état de docteur en médecine, Doctorat es Sciences, Diplômes es qualité.</p>	
<p>3 Forme d'enseignement Magistral et pratique.</p>	
<p>4 Supports pédagogiques requis Polycopiés - Rétrocalques - Informatique.</p>	
<p>5 Acquisitions extérieures Recherches et travail personnel.</p>	
<p>6 Programme des spécificités définies par l'établissement.</p>	
<p>7 Spécificités Travaux dirigés.</p>	
<p>8 Contrôles Validation présentielle.</p>	

CHAPITRE : XIII : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : 3ème cycle	
CLASSEMENT : Fiche 3/606	12.04.2002

SCIENCES OSTÉOPATHIQUES

CLINIQUE OSTÉOPATHIQUE

Année : 3 ^{ème} cycle	Durée : 50 heures minimum en clinique ostéopathique complétées par des stages pratiques ostéopathiques externes
1 Objectifs : Permettre à l'étudiant de continuer à développer et à maîtriser ses aptitudes au diagnostic et aux stratégies thérapeutiques pour garantir la sécurité du patient.	
2 Compétences nécessaires à l'enseignement D.O.MROF. enseignant depuis 3 ans minimum et D.O.MROF. pour les stages ostéopathiques en cabinet.	
3 Forme d'enseignement Pratique.	
4 Supports pédagogiques requis Clinique et cabinet libéral.	
5 Acquisitions extérieures Travail personnel.	
6 Plan - Programme <ul style="list-style-type: none"> • Méthodologie ostéopathique diagnostique et thérapeutique. • Traitement ostéopathique global. 	
7 Spécificités <ul style="list-style-type: none"> • 50 heures minimum en clinique ostéopathique dirigée. • stages ostéopathiques chez le praticien ostéopathe D.O.MROF. 	
8 Contrôles Examen final national de validation de compétence clinique et thérapeutique de la Collégiale Académique de France.	

CHAPITRE : XIII : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : 3 ^{ème} cycle	
CLASSEMENT : Fiche 3/607	12.04.2002

SCIENCES OSTEOPATHIQUES

MEMOIRE EN OSTEOPATHIE

Année : 3^{ème} cycle

Durée : 350 heures minimum

1 Objectifs :

Permettre à l'étudiant de préparer et de soutenir oralement un travail clôturant son cursus d'études pour prétendre au D.O. national.

2 Compétences nécessaires à l'encadrement

D.O.MROF. enseignant depuis 2 ans minimum.

3 Forme d'enseignement

Méthodologie de la recherche appliquée aux travaux du mémoire.

4 Supports pédagogiques requis

Mémoire de l'étudiant.

5 Acquisitions extérieures


Recherches et travail personnel.

6 Plan - Programme

7 Spécificités

8 Contrôles

Validation par le comité de lecture de l'établissement d'origine et par le jury de mémoire.

CHAPITRE : XIV : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : En alternance	
CLASSEMENT : Fiches 2/701 à 2/703 Fiches 2/310 à 2/508	12.04.2002

XIV - Programme d'enseignement en alternance (spécificités)

A. Fiches de structure spécifiques à l'enseignement des matières de la formation en alternance.

Sciences médicales

Physiopathologie et sémiologie fiches 2/701
2/702
2/703

Sciences ostéopathiques

Clinique ostéopathique fiches 2/310
2/409
2/508


B. Spécificités de la formation clinique liée à l'alternance

Les pratiques cliniques ostéopathiques, effectuées à titre personnel, correspondent à celles requises en formation initiale. Elles sont adaptées pour former un étudiant ayant pour objectif prioritaire la recherche permanente de la sécurité du patient.

- 1) Les étudiants des 3^{ème} et 4^{ème} année participent à l'interrogatoire, au diagnostic d'exclusion, à l'élaboration du plan de traitement et au traitement partiel, sous contrôle.
- 2) Les étudiants de 5^{ème} année traitent le patient ; ils ont participé activement aux autres phases de la consultation.

Ces sessions de formation cliniques et pratiques sont encadrées par un superviseur D.O.MROF, assistant depuis au moins 3 ans.

Elles sont réalisées à la clinique ostéopathique de l'établissement, éventuellement complétées dans des structures de soins externes (dispensaires, clubs sportifs...) avec convention.

CHAPITRE : XIV : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : En alternance	
CLASSEMENT : Fiche 2/701	12.04.2002

SCIENCES MEDICALES

PHYSIOPATHOLOGIE ET SEMIOLOGIE

Année : 1^{ère} année

Durée : 75 heures minimum

1 Objectifs :

Faire acquérir à l'étudiant une connaissance étendue et précise :

- des mécanismes physiopathologiques des différents systèmes physiologiques.
- des symptômes.
- des pathologies.

L'étudiant devra apprendre à construire une méthodologie complète d'examen lui permettant de ne pas méconnaître une pathologie organique.

2 Compétences nécessaires à l'enseignement

Diplôme d'état de docteur en médecine.

3 Forme d'enseignement

Magistral.

4 Supports pédagogiques requis

Polycopiés - Rétrocalques.

5 Acquisitions extérieures

Recherches et travail personnel.

6 Plan - Programme :

Diagnostic d'exclusion et cas cliniques et conduites à tenir dans les modules suivants


- Pathologie rhumatologique.
- Pathologie neurologique.
- Pathologies traumatique et orthopédique.
- Pathologie endocrinienne.

7 Spécificités

Ces matières peuvent être enseignées soit en 1^{ère}, soit en 2^{ème}, soit en 3^{ème} année de deuxième cycle.

8 Contrôles

Examen final de validation de l'unité d'enseignement composé de 4 modules d'enseignement.

CHAPITRE : XIV : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : En alternance	
CLASSEMENT : Fiche 2/702	12.04.2002

SCIENCES MEDICALES

PHYSIOPATHOLOGIE ET SEMIOLOGIE

Année : 2^{ème} année

Durée : 75 heures minimum

1 Objectifs :

Faire acquérir à l'étudiant une connaissance étendue et précise :

- des mécanismes physiopathologiques des différents systèmes physiologiques.
- des symptômes.
- des pathologies.

L'étudiant devra apprendre à construire une méthodologie complète d'examen lui permettant de ne pas méconnaître une pathologie organique.

2 Compétences nécessaires à l'enseignement

Diplôme d'état de docteur en médecine.

3 Forme d'enseignement

Magistral.

4 Supports pédagogiques requis

Polycopiés - Rétrocalques.

5 Acquisitions extérieures

Recherches et travail personnel.

6 Plan - Programme :

Diagnostic d'exclusion et cas cliniques et conduites à tenir dans les modules suivants


- Pathologie digestive.
- Pathologies cardio-vasculaire et respiratoire.
- Pathologie ORL.

7 Spécificités

Ces matières peuvent être enseignées soit en 1^{ère}, soit en 2^{ème}, soit en 3^{ème} année de deuxième cycle.

8 Contrôles

Examen final de validation de l'unité d'enseignement composé de 3 modules d'enseignement.

CHAPITRE : XIV : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : En alternance	
CLASSEMENT : Fiche 2/703	12.04.2002

SCIENCES MEDICALES

PHYSIOPATHOLOGIE ET SEMIOLOGIE

Année : 3^{ème} année

Durée : 45 heures minimum

1 Objectifs :

Faire acquérir à l'étudiant une connaissance étendue et précise :

- des mécanismes physiopathologiques des différents systèmes physiologiques.
- des symptômes.
- des pathologies.

L'étudiant devra apprendre à construire une méthodologie complète d'examen lui permettant de ne pas méconnaître une pathologie organique.

2 Compétences nécessaires à l'enseignement

Diplôme d'état de docteur en médecine.

3 Forme d'enseignement

Magistral.

4 Supports pédagogiques requis

Polycopiés - Rétrocalques.

5 Acquisitions extérieures

Recherches et travail personnel.

6 Plan - Programme :

Diagnostic d'exclusion et cas cliniques et conduites à tenir dans les modules suivants


- Pathologie génito-urinaire.
- Pathologies gynécologique et obstétricale.
- Pathologie pédiatrique.

7 Spécificités

Ces matières peuvent être enseignées soit en 1^{ère}, soit en 2^{ème}, soit en 3^{ème} année de deuxième cycle.

8 Contrôles

Examen final de validation de l'unité d'enseignement composé de 3 modules d'enseignement.

CHAPITRE : XIV : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : En alternance	
CLASSEMENT : Fiche 2/310	12.04.2002

SCIENCES OSTEOPATHIQUES
CLINIQUE OSTEOPATHIQUE

Année : 1^{ère} année

Durée : 30 heures de participation à
des travaux de groupe

1 Objectifs :

Apprendre à l'étudiant à conduire un interrogatoire et un examen clinique ostéopathique.
Présentation de cas cliniques.

2 Compétences nécessaires à l'enseignement

D.O.MROF, assistant depuis 3 ans minimum.

3 Forme d'enseignement

Pratique.

4 Supports pédagogiques requis

Clinique.

5 Acquisitions extérieures

Recherches et travail personnel.

6 Plan - Programme


- Anamnèse.
- Examen ostéopathique - Diagnostic d'exclusion.
- Traitement musculo-squelettique et fascial.

7 Spécificités

Application et pratique en clinique ostéopathique.

8 Contrôles

Validation des connaissances par contrôles continus et/ou examen final de validation de l'unité d'enseignement.

CHAPITRE : XIV : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : En alternance	
CLASSEMENT : Fiche 2/409	12.04.2002

SCIENCES OSTEOPATHIQUES
CLINIQUE OSTEOPATHIQUE

Année : 2^{ème} année

Durée : 30 heures de participation à
des travaux de groupe

1 Objectifs :

Permettre à l'étudiant d'acquérir la maîtrise pratique de son art, tant en matière diagnostique que thérapeutique ostéopathiques.

2 Compétences nécessaires à l'enseignement

D.O.MROF. assistant depuis 3 ans minimum.

3 Forme d'enseignement

Pratique.

4 Supports pédagogiques requis

Pratique.

5 Acquisitions extérieures

Recherches et travail personnel.

6 Plan - Programme


- Examen ostéopathique – Diagnostic d'exclusion.
- Traitement musculo-squelettique, crânio-sacré et viscéral.

7 Spécificités

Application et pratique en clinique ostéopathique.

8 Contrôles

Validation des connaissances par contrôles continus et/ou examen final de validation de l'unité d'enseignement.

CHAPITRE : XIV : Fiches d'enseignement	REFERENTIEL 
MODULE : En alternance	
CLASSEMENT : Fiche 2/508	12.04.2002

SCIENCES OSTEOPATHIQUES
CLINIQUE OSTEOPATHIQUE

Année : 3 ^{ème} année	Durée : 40 heures de participation à des travaux de groupe dont 20 heures à titre personnel
Année : 4 ^{ème} année	Durée : 120 heures de participation à des travaux de groupe dont 30 heures à titre personnel
Année : 5 ^{ème} année	Durée : 220 heures de participation à des travaux de groupe dont 50 heures à titre personnel

1 Objectifs :

Poursuite de l'**acquisition** par l'étudiant de la maîtrise de son art tant en matière diagnostique que thérapeutique ostéopathiques pour la sécurité du patient.

2 Compétences nécessaires à l'enseignement

D.O.MROF. assistant depuis 3 ans minimum.

3 Forme d'enseignement

Pratique.

4 Supports pédagogiques requis

Clinique.

5 Acquisitions extérieures

Recherches et travail personnel.

6 Plan - Programme

- Examen ostéopathique - Diagnostic d'exclusion.
- Traitement ostéopathique global.

7 Spécificités

Application et pratique en clinique ostéopathique.

8 Contrôles

Examen final de validation de l'unité d'enseignement de clinique ostéopathique.